

**POLITIQUE CULTURELLE : SUBVENTIONS
ET DISPOSITIONS DIVERSES**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la répartition de subventions de fonctionnement destinées aux associations et organismes oeuvrant dans le domaine de la culture et la signature des conventions et avenants y afférent ;
- la répartition des subventions d'investissement au titre de la restauration, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine départemental et la signature des conventions afférentes ;
- la convention avec la DRAC dite 'plan objet' sur le recensement, la conservation et la protection des objets mobiliers et décors des édifices publics et privés ;
- les conventions et avenants avec les exploitants de salles de cinéma du département dans le cadre du circuit du cinéma itinérant ;
- les tarifs des prestations et des articles des boutiques du Musée des Arts asiatiques et du Musée des Merveilles ;
- la convention avec Angelus Production dans le cadre du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	N°AP/AE	AP/AE votés (en €)	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement Proposé (en €)
Culture	Subventions Culturelles			933	10 000 000,00	0,00	6 346 100,00
Culture	Patrimoine	2012/2	607 141		675 000,00	0,00	320 713,00
Culture	Subventions Culturelles	2012/3	450000			0,00	100 000,00

I. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Lors du vote du budget primitif 2012, le 16 décembre dernier, l'assemblée départementale a approuvé les enveloppes de crédits destinés au tissu culturel dans le cadre des programmes « création, formation et diffusion culturelle », « livre » et « patrimoine ».

L'assemblée avait par ailleurs décidé l'octroi d'acomptes de subvention en faveur de certains organismes pour un montant total de 300 000 € à savoir :

- l'Orchestre régional de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur,
- l'École supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower,
- l'ADEVREPAM.

Je vous propose d'accorder les subventions récapitulées dans le tableau annexé, et de prélever le montant de 5 907 100 € sur les crédits votés à cet effet au budget primitif 2012 .

Il convient d'approuver par ailleurs les conventions et avenants (convention-type et tableaux de variables joints au présent rapport) s'y rapportant, en application de la loi du 12 avril 2000 et du décret du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, précisant l'obligation de conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €, ou pour les opérations qui nécessitent une contractualisation.

II – PATRIMOINE

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT :

Pour l'année 2012, neuf opérations de restauration du patrimoine culturel sont programmées :

1°) Église réformée de Grasse :

L'église de culte anglican construite en 1891 sous le vocable de « Saint John Church » et plus connue sous le nom de « chapelle Victoria », fut donnée en 1970 à l'église réformée de France.

C'est un bel exemple de style anglo-normand. Des travaux de mise hors d'eau sont devenus nécessaires pour sauvegarder la très belle charpente en pitchpin.

Afin de participer au programme de restauration de ce bâtiment, je vous propose d'accorder une subvention de 13 600 € à l'association de l'église réformée de Grasse, pour un montant total de travaux évalués à 54 600 €

2°) Orgue de l'ancienne chapelle de la Providence :

Dans la chapelle de la Providence est conservé un orgue piémontais du XVIIIème classé Monument historique par arrêté du 20 octobre 2003. Instrument unique, c'est l'orgue le plus ancien de Nice et l'un des seuls témoins des orgues de l'Ancien Régime. Il nécessite une restauration importante qui permettra ensuite de mettre l'instrument à disposition des élèves de l'école de musique de l'Association La Semeuse, et d'organiser des concerts.

Cette opération reçoit l'aide de l'Etat à hauteur de 72 841 €.

Afin de participer au programme de restauration de cet instrument, je vous propose d'accorder une subvention de 72 841 € à l'association la Semeuse de Nice, pour un montant total de travaux évalués à 182 104 €.

3°) Grande Synagogue à Nice :

Édifié dans le dernier quart du XIXème siècle, inauguré en 1896, ce lieu de culte a été inscrit en totalité par arrêté du 17 avril 2007 et le décor intérieur a été protégé.

Cet édifice nécessite des travaux de ravalement de façades et des travaux de restauration intérieure.

Afin de participer au programme de restauration de ce bâtiment, je vous propose d'accorder une subvention de 44 500 € à la communauté israélite de Nice Côte d'Azur (ACIN), pour un montant total de travaux évalué à 89 000 €.

4°) Église Notre-Dame du Perpétuel Secours à Nice

Témoin de l'Art Déco à Nice, cette église a été construite en 1927 par l'architecte Jules Febvre en utilisant les techniques modernes du béton armé. De style néo-byzantin épuré, cet édifice culturel nécessite des travaux de mise hors d'eau de la toiture.

Afin de participer au programme de restauration de ce bâtiment, je vous propose d'accorder une subvention de 68 594 € à l'association diocésaine de Nice, pour un montant total de travaux évalués à 137 188 €.

5°) Église Saint-Paul à Nice :

Construite en 1935 par l'architecte Roger Séassal à qui l'on doit le Monument aux morts de Nice et le Centre universitaire méditerranéen, l'église Saint Paul au Piol présente une façade s'inspirant des édifices baroques niçois.

Des travaux de mise hors d'eau de la toiture sont nécessaires.

Afin de participer au programme de restauration de ce bâtiment, je vous propose d'accorder une subvention de 30 000 € à l'association diocésaine de Nice, pour un montant total de travaux évalués à 60 703 €.

6°) Église Sainte Jeanne d'Arc à Nice :

Classée Monument historique, l'église est un exemple remarquable d'Art-Déco. Terminée en 1933, elle est l'œuvre de l'architecte Jacques Droz. Elle se compose de 3 grandes coupes ovoïdes et de 8 plus petites, en béton armé. Le campanile de 60 m de hauteur est indépendant de l'église.

Le Conseil général a soutenu la restauration extérieure de l'Église ; la restauration du clocher de l'église fait l'objet d'un projet architectural technique dont le financement est demandé ici.

Afin de continuer à participer au programme de restauration de ce bâtiment et au projet architectural technique, je vous propose d'accorder une subvention de 11 255 € à l'association diocésaine de Nice, pour un montant total de l'étude évaluée à 50 022 €.

7°) Château de la Napoule à Mandelieu-La-Napoule :

Fondation musée, résidence d'artistes, le Château et les jardins ont été classés Monuments historiques le 6 janvier 1947. Le bâtiment a été édifié au XII^{ème} siècle, transformé à de multiples reprises, il devint, grâce à Henry et Mary Clews, un centre de création important et original. La fondation H.Clews a été créée en 1951.

Des travaux sont nécessaires sur le mur d'enceinte du château et sur la Tour de la Mancha, accueillant le tombeau du couple Clews.

Afin de participer au programme de restauration de cette résidence, je vous propose d'accorder une subvention de 18 595 € à l'association d'art de la Napoule, art fondation H.Clews de Mandelieu-la-Napoule, pour un montant total des travaux évalués à 37 000 €.

8°) Eglise Cœur-immaculé de Marie à Roquebillière :

Édifiée de 1934 à 1954, des travaux de mise hors d'eau de la toiture de l'église sont devenus nécessaires.

Afin de participer au programme de restauration de cette église, je vous propose d'accorder une subvention de 59 300 € à l'association diocésaine de Nice, pour un montant total des travaux évalués à 118 710 €.

9°) Orgue de l'église Notre-Dame de la Visitation, commune de Fontan

Cet orgue fait partie des sept orgues classées de la Roya-Bévéra. Œuvre du facteur d'orgues C. Vittino, il permet l'organisation de concerts lors du festival des orgues historiques des vallées Roya-Bévéra.

La Région accorde une subvention de 1000 €. Afin de participer au programme de restauration de cet instrument de musique, je vous propose d'accorder une subvention de 2028 € à la commune de Fontan, pour un montant total des travaux évalués à 4338 €.

CONVENTION DRAC :

Par délibération en date du 15 avril 2011, la commission permanente a approuvé la mise en place, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur (DRAC PACA) d'un « plan objet » destiné à recenser les objets remarquables du patrimoine départemental et à établir un plan pour leur restauration, sauvegarde et mise en valeur.

Le coût estimé pour ce plan s'élève à 20 000 €.

Je vous propose de reconduire cette opération pour 2012 et de m'autoriser à signer, au nom du Département, la convention correspondante, dont le projet figure en annexe.

III. CIRCUIT DU CINEMA ITINERANT

En 2011, 45 communes ont profité du dispositif mis en place par le Département depuis 10 ans. Il convient de poursuivre cette action en 2012.

Je vous propose donc d'accorder les subventions figurant en annexe aux exploitants des salles de cinéma correspondants pour un montant total de 419 000 €.

IV - MUSEES DEPARTEMENTAUX : TARIFS BOUTIQUE ET PRESTATION

Les boutiques du Musée des arts asiatiques et du Musée des merveilles proposent des articles qui évoluent en fonction des expositions présentées et des goûts des visiteurs. Il convient donc de procéder à la mise en place de nouveaux tarifs, dont le détail est joint en annexe. Par ailleurs, le Musée des arts asiatiques va proposer également des ateliers pédagogiques en direction des scolaires dont il convient de fixer le tarif.

V – FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Lors de sa réunion en date du 22 septembre 2011, la commission permanente a réaffirmé sa volonté de maintenir le fonds départemental d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle et a autorisé le président à signer une convention pluripartite avec l'Etat, la Région et le CNC.

Ce fonds est doté en 2012 d'un montant de 450 000 €.

Lors de sa réunion le 7 octobre dernier, le comité de lecture a proposé un soutien différé de 100 000 € pour le long-métrage réalisé par Didier Van Cauwelaert et produit par Angelus Production.

Aujourd'hui, le projet est finalisé et je vous propose d'approuver le montant de l'aide à la production en faveur de la société de production Angelus pour un montant 100 000 € et à m'autoriser à signer au nom du Département, la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe.

L'ensemble des projets de conventions et d'avenants se trouve sur le cd-rom des rapports à la commission permanente.

En conclusion, je vous propose :

1°) concernant le subventionnement culturel :

- d'attribuer, au titre de l'année 2012, et dans le cadre de la politique de création, formation et diffusion culturelle, aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe, les subventions culturelles pour un montant total de 5 907 100 € ;
- d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, les avenants n°1 et les conventions correspondants, dont les projets et projets type sont joints en annexe, d'une durée d'un an, à intervenir avec l'Orchestre régional de Cannes PACA, l'École supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower et l'ADEVREPAM, ainsi qu'avec les bénéficiaires dont la liste figure dans le tableau également joint en annexe, définissant les modalités de versement des subventions départementales ;

2°) concernant le patrimoine culturel :

- d'attribuer les subventions d'investissement aux organismes dont la liste figure en annexe pour un montant total de 320 713 € ;

- d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, les conventions y afférent dont le projet type est joint en annexe, d'une durée de trois ans, définissant les modalités de versement des aides départementales ;
- de reconduire au titre de l'année 2012 le « Plan objet » pour un montant de 20 000 € destiné à recenser les objets remarquables du patrimoine départemental et à établir un plan pour leur restauration, sauvegarde et mise en valeur ;
- d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, la convention « plan objet » à intervenir avec la DRAC PACA, dont le projet est joint en annexe, pour une durée d'un an ;

3°) concernant le cinéma itinérant :

- d'allouer, au titre de l'année 2012, dans le cadre du dispositif « cinéma itinérant », les subventions aux exploitants de salles de cinéma du département dont le détail figure en annexe, pour un montant de 419 000 € ;
- d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, les conventions et avenants correspondants dont les projets sont joints en annexe ;

4°) concernant les musées départementaux :

- de fixer les tarifs de vente des nouveaux articles dans les boutiques des musées départementaux ainsi que le coût des ateliers pédagogiques au Musée des arts asiatiques conformément au tableau joint en annexe ;

5°) concernant le fonds de soutien aux programmes cinématographiques et audiovisuels :

- d'accorder une subvention de 100 000 € à la société Angelus Productions pour le projet « J'ai perdu Albert » retenu par le comité de lecture du 1er octobre 2011 ;
- d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, la convention correspondante dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités d'attribution de l'aide financière départementale ;

6°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 933, programme « Subventions culturelles » et du programme « Patrimoine » du budget départemental.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en €)
100° C THEATRE	fonctionnement	Grasse	1 500
21 X 29,7 ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ART MURAL	fonctionnement	Nice	1 000
A.R.O.N. - ASS POUR LE RAYONNEMENT DE L'OPERA DE NICE	initiation à l'opéra, des rencontres avec les artistes, des débats et conférences avec Monsieur Peyrègne, de l'édition d'un journal dédié à l'Opéra de Nice	Nice	8 000
ACADEMI DOU MIEJOUR	manifestations et spectacles folkloriques	Cannes	1 000
ACADEMIA NISSARDA	cours de niçois gratuits, des conférences et de l'édition de la revue Nice Historique	Nice	6 000
ACADEMIE CLEMENTINE	organisation de concerts à l'église Saint-Georges de Cannes	Cannes	3 000
ACADEMIE DE MUSIQUE AZUREENNE	fonctionnement et de l'organisation de concerts	Le Cannet	2 000
ACADEMIE INTERNATIONALE D'ÉTÉ DE NICE	55ème édition de l'Académie Internationale d'Été de Nice	Nice	15 000
ACADEMIE PROVENCALE DE CANNES	soutien aux animations folkloriques	Cannes	7 000
ACCADEMIA CORSA	promotion de la langue corse, de la culture, des arts insulaires à travers ses auteurs	Nice	1 000
ACCUEIL ET PATRIMOINE A ILONSE	organisation des activités sur le territoire de la commune	Ilonse	1 000
ADAMAS	13ème Festival de guitare acoustique de Nice	Saint-Laurent-du-Var	7 000
ADEVREPAM LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE PREHISTOIRE	fonctionnement	Nice	250 000
AGEFIISA EXPLORIMAGES	fonctionnement et de l'organisation du festival Explorimages	Nice	1 600
AGENCE REGIONALE DU LIVRE PACA	fonctionnement	Aix-en-Provence	3 000
AIR VALLAURIS	fonctionnement	Vallauris	1 500
ALPHABETS	édition d'outils didactiques et de manifestations - conférences sur les origines de l'alphabet destinées aux collégiens des Alpes-Maritimes	Nice	4 500
ALP'HARMONIA	12ème édition du Festival Festi'Cant	Contes	4 000
AMICAL CLUB DES HAMEAUX DU SOLEIL	fonctionnement de la saison théâtrale	Villeneuve-Loubet	1 500
AMICALE DES ANCIENS ELEVES DES ECOLES DE VILLEFRANCHE	fonctionnement et des manifestations célébrant le 20ème anniversaire du Groupe Olivula	Villefranche-sur-Mer	1 500

SUBVENTIONS CULTURELLES

AMIS DE L'ILE SAINTE MARGUERITE	grand prix de peinture et de sculpture	Cannes	1 000
AMIS DE L'OUVRAGE MAGINOT DE LA MADELEINE	entretien, rénovation et visites de l'ouvrage Maginot de la Madeleine	Rimplas	2 000
AMONT - ASSOCIATION MONTAGNE ET PATRIMOINE	développement des actions en faveur du patrimoine du Haut-Pays niçois	Saint-Martin-Vésubie	12 000
ANIMATION MUNICIPALE SPORTS ET LOISIRS DE LEVENS	fonctionnement de la section langanoustra, des cours de niçois, et de la réalisation de pièces théâtrales en niçois	Levens	1 000
APOLLO DANSE	organisation de galas de danse	Nice	1 000
ARBORETUM MARCEL KROENLEIN	fonctionnement	Roure	5 000
AREZZO	publication de livres, de l'organisation de conférences sur le thème de la céramique et de la cuisson de poteries	Biot	2 000
ARRIMAGE	création d'un site internet permettant la connaissance du patrimoine adapté au public atteint de handicap visuel	Nice	2 000
ARS ANTONINA	organisation des concerts mensuels réservés aux jeunes interprètes et d'une académie internationale de musique et de danse	Nice	3 000
ARS VIVA	12ème édition des Musicales du Trophée des Alpes	La Turbie	12 000
ART CULTURE ET PATRIMOINE	expositions de l'année au Château de Villeneuve	Vence	14 000
ART CULTURE ET TRADITION	fonctionnement	Saint-Paul de Vence	8 000
ART ET MANIERE	échanges culturels entre la commune de Breil-sur-Roya et les régions européennes	Breil-sur-Roya	1 000
ART ET TERRE	fonctionnement et de la programmation	Le Rouret	1 500
ART SUD CREATION	programmation et des activités du théâtre Le Téocali	Nice	3 000
ARTCANTO	fonctionnement	Peymeinade	3 000
ARTHEA RECHERCHE TECHNIQUE ARTISTIQUE	activités, compositions et créations musicales, du développement de la banque de sons	Grasse	5 000
ARTISTES ANTIBOIS ASSOCIES DU THEATRE -A.A.A.T.	fonctionnement et du Piccolo festival	Antibes	4 000
ARTS ET TRADITIONS DU SITE DU CHATEAU	fonctionnement, de la poursuite des activités du musée des outils anciens, et des visites pédagogiques	Tourrette-Levens	20 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

ARTSGUIDE	création, du développement de l'Artsguide sur les Alpes-Maritimes et en Région P.A.C.A.	Nice	1 000
AS CULTURELLE CONSERVATION REHABILITATION ORGUES SAINT JEROME	mise en valeur des instruments des églises Saint-Paul, Saint-Etienne et Sainte Jeanne d'Arc	Nice	2 000
AS EILEEN GRAY ETOILE DE MER LE CORBUSIER	réalisation d'un projet éditorial	Roquebrune-Cap-Martin	10 000
ASOA	40ème festival Antibes Génération Virtuose, festival international du jeune soliste	Antibes	9 000
ASS DE L'ECOMUSEE DU HAUT PAYS DES TECHNIQUES ET DES TRANSPORTS	fonctionnement	Breil-sur-Roya	1 200
ASS STEPHANOISE ENCOURAGEMENT SPORTIF ET CULTUREL	animations culturelles sur le territoire de la commune	Saint-Etienne-de-Tinée	2 500
ASS DE FORMATION MUSICALE DE PEILLE	fonctionnement	Peille	500
ASS MOULIN FORVILLE MUSEE VICTOR TUBY	fonctionnement du musée, de la restauration des oeuvres et collections de Victor Tuby	Cannes	3 000
ASS MUNICIPALE TOURISTIQUE ET CULTURELLE FALICON	manifestations et expositions organisées sur le territoire de la commune	Falicon	500
ASS POUR LA DECOUVERTE DE LA MUSIQUE ET DU THEATRE	initiation à l'art dramatique, du théâtre vivant et des spectacles de variétés	Antibes	1 000
ASS POUR LA PROMOTION DE LA COUNTRY MUSIC EN PACA	actions et ateliers favorisant la connaissance de la country music	Cagnes-sur-Mer	4 500
ASS PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACCORDEON	écriture d'une pièce pour accordéon et musiques électroniques	Beausoleil	1 000
ASS REVELATION TALENTS SPECTACLES PAILLETES 2000	fonctionnement et de l'achat de matériel	Menton	500
ASS SPORTIVE CULTURELLE ENTRAIDE EQUIPEMENT	activités culturelles de l'A.S.C.E.E. 06	Nice	1 000
ASSOCIATION ALLIANCE DES LYRES	production de concerts de musique sacrée	Nice	800
ASSOCIATION AMERICAN MUSIC CUSTOM COTE D'AZUR	organisation des manifestations American Days dans les communes des Haut et Moyen-Pays	Nice	2 000
ASSOCIATION ART EN CIEL	aide à la création du projet The Nickel Sisters	Nice	2 000
ASSOCIATION ART-ATTAC	diffusion des spectacles de la compagnie et des ateliers de théâtre	Contes	1 000
ASSOCIATION ASPREMONT DANSE	fonctionnement, des stages et des spectacles chorégraphiques	Aspremont	1 200

SUBVENTIONS CULTURELLES

ASSOCIATION ATOUR DE MADEMOISELLE A	manifestation Les Sixties en Scène !	Antibes	1 500
ASSOCIATION BE	créations théâtrales mon petit coeur dans le navire et du festival petite enfance "Une poule sur un mur"	Cagnes-sur-Mer	1 000
ASSOCIATION BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE	nouvelle édition du Festival "Violons de Légende"	Beaulieu-sur-Mer	5 000
ASSOCIATION CANTIFOLIA	fonctionnement, du travail avec Jacques Maes sur le "Magnificat" de John Rutter et des échanges européens	Grasse	1 000
ASSOCIATION CELIANDRE	fonctionnement et de la nouvelle programmation du théâtre de l'Impasse	Nice	1 000
ASSOCIATION CHEIRON LOISIRS	activités culturelles	Bézaudun-les-Alpes	1 500
ASSOCIATION COMPAGNIE HUMAINE	créations chorégraphiques, des ateliers de danse et des événements culturels autour du travail de la compagnie dans ses locaux	Nice	5 000
ASSOCIATION CULTURELLE DE CIMIEZ	fonctionnement	Nice	1 000
ASSOCIATION CULTURELLE SAINT DOMINIQUE	manifestations culturelles et artistiques	Nice	1 500
ASSOCIATION DE L'ART	fonctionnement	Nice	4 000
ASSOCIATION DES AMIS D'ANDRE VERDET	valorisation de l'oeuvre d'André Verdet au travers de concerts des trois religions	Saint-Paul de Vence	1 000
ASSOCIATION DES AMIS DE CLAUDE MORINI	fonctionnement	Cipières	500
ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE BELLINI	fonctionnement, des conférences et des expositions	Cannes	1 000
ASSOCIATION DES AMIS DES ARCHIVES DE CANNES	fonctionnement	Cannes	2 000
ASSOCIATION DES ARTS VESUBIENS	expositions et manifestations dont les 4èmes Féeries Vésubiennes	Roquebillière	1 500
ASSOCIATION DES MEDIATEURS ET INGENIEURS CULTURELS	fonctionnement et du projet culturel Mars aux Musées	Nice	1 000
ASSOCIATION DIRECTO DIFFUSION	diffusion du magazine mensuel culturel "Le Crabe des Arts"	Nice	1 000
ASSOCIATION DIVA	activités culturelles et artistiques	Nice	11 000
ASSOCIATION DOCUMENTS D'ARTISTES	développement du site Internet dédié aux scènes artistiques de la région PACA	Nice	2 000
ASSOCIATION ESTER ON AI	fonctionnement et des manifestations culturelles pour la promotion de la culture niçoise	Pierrefeu	1 000
ASSOCIATION EUPHONIE	manifestations Culture en Herbes	Nice	1 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

ASSOCIATION FA SOL LA	concerts	Antibes	2 000
ASSOCIATION FESTIVAL FRANZ LISZT LEVENS	festival de musique consacré à Franz Liszt et à ses contemporains	Levens	5 000
ASSOCIATION FESTIVAL SAINT JEAN CASSIEN	7ème festival de musique chorale Saint Jean Cassien	Le Tignet	500
ASSOCIATION FRANCAISE DES AMIS DE LA CRECHE	fonctionnement et de la nouvelle édition de la manifestation la Vallée des Santons	Nice	4 000
ASSOCIATION FRANCAISE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM	65ème Festival International du Film de Cannes	Cannes	150 000
ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES ALPES MARITIMES	projet Bleuets dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale	Nice	2 000
ASSOCIATION IN REGE PLACITO	réhabilitation d'anciens sites et de la mise en place d'une bibliothèque généraliste sur la commune de Rimplas	Rimplas	1 500
ASSOCIATION LA CLE DES ARTS	activités théâtrales au sein de l'hôpital de Breil sur Roya et de la participation aux festivals "Au fil de l'autre" et "Festhéa"	La Colle-sur-Loup	2 000
ASSOCIATION LA SEMEUSE	activités théâtrales	Nice	25 000
ASSOCIATION LABEL NOTE	nouvelle édition du Festival des Nuits Carrées	Antibes	6 000
ASSOCIATION LAOH	promotion de la scène rock locale par le biais de concerts et spectacles	Nice	2 000
ASSOCIATION L'ATTRACTION	fonctionnement et des spectacles	Nice	1 000
ASSOCIATION LE SIXIEME ETAGE	diffusion de "Deadline, Triptik" et des actions de médiations culturelles	Nice	500
ASSOCIATION LE ZAMPI	organisation des nouvelles éditions de la Nuit du Conte et du Carnaval	Clans	4 000
ASSOCIATION L'ECLAT	ateliers de découverte de la création artistique	Nice	10 000
ASSOCIATION LES ARTS DU FEU	création d'un spectacle-performance sur le thème de l'eau	Saorge	500
ASSOCIATION L'ESCARENE EN CHOEUR	fonctionnement	L'Escarène	500
ASSOCIATION L'INATTENDU	ateliers de théâtre et de la promotion de l'art dramatique	Nice	1 000
ASSOCIATION LITTERA	nouvelle édition de la manifestation Lire le Théâtre	Nice	1 500
ASSOCIATION LOISIRS 06	fonctionnement et des activités culturelles	Nice	5 000
ASSOCIATION LOSORGIO ET LA CHANSON	festival C'Rocks Notes	Menton	3 500

SUBVENTIONS CULTURELLES

ASSOCIATION MOUVEMENT DU SUD	fonctionnement, des ateliers et échanges chorégraphiques, des créations de la Compagnie Kenju	Nice	1 000
ASSOCIATION MOZAHRT	fonctionnement et du développement des cours de musique gratuits aux personnes souffrant d'un handicap	Nice	1 000
ASSOCIATION MUSICAL DANCE COMPANY	ateliers hebdomadaires de culture, danses et musiques afro-cubaines	Nice	500
ASSOCIATION MUSICALE DE ROQUEFORT	fonctionnement de l'école de musique	Roquefort-les-Pins	8 000
ASSOCIATION MUSICALE LA MARTIALE	fonctionnement, des participations aux manifestations musicales sur les Alpes-Maritimes et de la création d'une section jazz	Sospel	1 500
ASSOCIATION MUSIQUE D'ENSEMBLE ET ORGUE	fonctionnement et de la mise en valeur des orgues	Saorge	5 000
ASSOCIATION NIACA	16èmes Rencontres Méditerranéennes des jeunes auteurs de théâtre	Antibes	1 100
ASSOCIATION NISSART PER TOUGIOU	activités de la maison culturelle niçoise Lou Trident	Nice	2 500
ASSOCIATION OLODUM MUSIQUE	promotion du jazz	Nice	2 750
ASSOCIATION OMNISPORTS TOURRETTE LEVENS	fonctionnement de la chorale Tourrettissimo	Tourrette-Levens	2 000
ASSOCIATION OPUS	24ème édition de l'Atelier d'Art Lyrique	Gattières	20 000
ASSOCIATION OXYCORPS	réalisation et de la diffusion d'oeuvres chorégraphiques, des activités pédagogiques et de la nouvelle édition du festival Court-Bouillon	Antibes	2 850
ASSOCIATION PARSEC	festival "Lectures du Ciel" et des manifestations liées à l'astronomie	Èze	5 000
ASSOCIATION PLATEFORME ARTISTIQUE DE RESSOURCES CHOREGRAPHIQUES	fonctionnement	Grasse	2 000
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA ROYA BEVERA	Xème festival des orgues historiques de la Roya-Bévéra	Tende	8 000
	manifestation forts en fête	Tende	4 000
ASSOCIATION SIGNES	ateliers de théâtre dans les maisons de retraite Le Temps des Cerises à Saorge et Le Touzé à La Brigue	Saorge	1 000
	mise en place de résidences d'artistes sourds et entendants	Saorge	3 500
ASSOCIATION SIN	actions culturelles, des créations théâtrales dont le projet Je suis Ici	Nice	3 800
ASSOCIATION SPORTIVE DE PIERREFEU	nouvelle édition de courses de carrioles	Pierrefeu	500

SUBVENTIONS CULTURELLES

ASSOCIATION STARTER	fonctionnement et de la mise en oeuvre d'expositions et de manifestations artistiques	Nice	5 000
ASSOCIATION SYNTHESSES	fonctionnement	Menton	1 000
ASSOCIATION TEMPO	renouvellement des instruments de musique pour les cours	Le Rouret	500
ATELIER D'ART FLORAL DE MOUGINS	ateliers d'initiation et des manifestations liés à l'art floral	Mougins	500
ATELIER EXPERIMENTAL	actions de sensibilisation et de diffusion relatives à l'art contemporain dans le Haut-Pays niçois	Clans	8 000
AVENTURE THEATRE COMPAGNIE	création de la nouvelle pièce chacun son étoile	Grasse	3 000
AZUR BRIDGE CLUB DE NICE	fonctionnement	Nice	1 000
B.R.A.F. PATRIMOINE MECANIQUE ANCIEN	aide pour l'organisation de rassemblements de véhicules anciens et de la restauration de machines-outils anciennes	Tourrette-Levens	1 500
BANQUE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	prêt d'instruments de musique pour favoriser la pratique musicale des plus défavorisés	Nice	15 000
BASILIC	fonctionnement et du festival de bande dessinée "BéDécibels" à Antibes	Antibes	2 000
BAYREUTH SILENCE MIRANDA COMPAGNIE MIRANDA	créations théâtrales, développement de l'outil professionnel Pôle Sud Théâtre et actions culturelles	Nice	50 000
BIBLIOTHEQUE RURALE DE BREIL SUR ROYA	organisation de manifestations autour du livre à Breil	Breil-sur-Roya	2 350
BOTOX(S)	fonctionnement et de l'évènement phare Les Visiteurs du Soir	Nice	5 000
CADRAN SOLAIRE DE COARAZE	fonctionnement et des 13èmes rencontres chorales de l'Olivier	Coaraze	5 000
CANNES ATELIER DANSE - COMPAGNIE HERVE KOUBI	aide à la création et au fonctionnement	Cannes	5 000
CANNES CINEMA	organisation des manifestations cinématographiques	Cannes	8 000
CANTAR LOU PAIS	fonctionnement	Saint-Cézaire-sur-Siagne	500
CASTAFIORE	création de "Renée en entomologiste", diffusion des "Chants de l'Umai", actions en faveur du jeune public	Grasse	100 000
CENTRE ART ET CULTURE LE NOUVEAU REGARD	fonctionnement et de l'aide à la création de la pièce le Pirate de la Méditerranée"	Grasse	4 000
CENTRE CULTUREL OCCITAN PAIS NISSART	actions et manifestations autour de la culture occitane	Nice	800

SUBVENTIONS CULTURELLES

CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE ET DU PAYS DE GRASSE	fonctionnement du Théâtre de Grasse	Grasse	180 000
CENTRE DE DOCUMENTATION CINEMA DE CANNES	fonctionnement, des rencontres entre le jeune public et les métiers du cinéma	Cannes	1 000
CENTRE D'ETUDE ET D'HISTOIRE DU TOURISME DE LA COTE D'AZUR	fonctionnement	Nice	500
CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE ET ARTISTIQUE	25ème Festival du Livre de Mouans-Sartoux	Mouans-Sartoux	40 000
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	soutien aux actions archéologiques dans le cadre de la convention partenariat pour la connaissance du patrimoine des Alpes-Maritimes	Valbonne	30 000
CERCLE ALGERIANISTE DE NICE ALPES MARITIMES	fonctionnement, des conférences et de l'achat de livres sur le thème de l'Algérie Française	Nice	2 000
CERCLE BREA	travaux de numérisation	Nice	15 000
	fonctionnement	Nice	5 000
CERCLE DE LA CAPELINA D OR	manifestations liées à la cuisine niçoise	Nice	1 000
CERCLE DE LA PIERRE TOURNIOLE	ateliers et cours de théâtre à Levens et Roquefort-les-Pins, du festival de Saint-André-de-la-Roche	Levens	2 500
CERCLE D'ENTRAIDE GENEALOGIQUE DES ALPES MARITIMES	participation aux manifestations autour de la généalogie	Roquefort-les-Pins	500
CERCLE DES ARTISTES DE SAINT PAUL DE VENCE	projet artistique collectif Méditerranée	Saint-Paul de Vence	1 000
CERCLE HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DES A-M HENRI GEIST	publication de la revue Archéam	Nice	2 000
CERCLE MUSICAL DE CANNES	actions et concerts	Vallauris	3 000
CERCLE RICHARD WAGNER NICE COTE D'AZUR	fonctionnement	Nice	500
CERCOLO	rencontres musicales et dansantes organisées sur la commune de Saorge	Saorge	2 000
CHATELAINS ET SALTIMBANQUES	nouvelle édition du festival Théâtre et Danse de Roquebrune-Cap-Martin	Roquebrune-Cap-Martin	5 000
CHOEUR ARIOSO DE PEYMEINADE	fonctionnement	Peymeinade	500
CHOEUR DE TOURRETTES SUR LOUP	concerts et représentations sur le village, dans le département et à l'étranger	Tourrettes-sur-Loup	2 500

SUBVENTIONS CULTURELLES

CHOEUR PHILHARMONIQUE NICE	organisation de concerts et de la participation à des festivals de musique	Nice	1 000
CHOEURS DU MERCANTOUR	fonctionnement et des échanges internationaux	Saint-Martin-Vésubie	7 000
CHORALE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	fonctionnement	Saint-Etienne-de-Tinée	1 000
CHORALE SAINT MICHEL	fonctionnement et des manifestations	Castagniers	1 000
CIE AUTEUIL ZERO 4 VIRGULE 7	nouvelle programmation, et de l'amélioration des spectacles sur les scènes locales et nationales	Nice	2 000
CIMIEZ ART	fonctionnement	Nice	1 000
CINE CABRIS	seconde édition du festival de cinéma Cabrioles destiné au jeune public	Cabris	1 000
CINE CAMERA CLUB CANNES	25ème Festival du Film de Créativité en Court-Métrage	Cannes	3 000
CINE CROISETTE	organisation de festivals et d'avant-premières cinématographiques	Cannes	2 000
CINEACTIONS	festivals Cinealma et Cinemator pour le cinéma amateur, des manifestations Cine-Café	Carros	1 500
CINEMA AU PARFUM DE GRASSE	organisation de la nouvelle édition du festival de cinéma Les toutes premières fois	Le Tignet	2 000
CINEMA D'HIER ET D'AUJOURD HUI	nouvelle édition de la fête de tous les cinémas à Sospel	Sospel	3 000
CINEMA SANS FRONTIERES	fonctionnement	Nice	1 500
CLASSI JAZZ	fonctionnement, rénovation de la salle de danse	La Trinité	500
CLUB MULTIACTIVITES TESTA GAMBA	festival de théâtre, des activités de la chorale et du ciné-concert en été	Châteauneuf-Villevieille	1 500
CO ART JAZZ	fonctionnement et des actions culturelles	Coaraze	3 000
COBIAC COLLECTIF BIBLIOTHECAIRES INTERVENANTS DANS L'ACTION CULTURELLE	actions régionales et internationales en faveur du développement de la lecture et des bibliothèques	Aix-en-Provence	500
COLLECTIF DU CINEMA BRUT	nouvelle édition du Festival du Cinéma Brut à Mouans-Sartoux	Mouans-Sartoux	1 000
COLOM'ARTS	expositions et de l'achat de matériel destiné au nouvel atelier	Colomars	1 000
COMITE DU CORTEGE HISTORIQUE DU 5 AOUT	procession du Vendredi Saint et du cortège	Roquebrune-Cap-Martin	800
COMITES DES FETES DE CONTES	festival "Païon Ven"	Contes	20 000
COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER	nouvelle édition du festival Les Nuits Guitares	Beaulieu-sur-Mer	14 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

COMMUNE DE BERRE LES ALPES	organisation des manifestations culturelles dont fêtes du Mimosas, du Four et des Châtaignes	Berre-les-Alpes	1 200
COMMUNE DE BIOT	organisation de la 4ème édition de la fête des Templiers	Biot	9 000
COMMUNE DE BONSON	festival d'art contemporain du Peu à Bonson	Bonson	7 000
COMMUNE DE CAGNES SUR MER	ensemble des manifestations et actions culturelles	Cagnes-sur-Mer	70 000
COMMUNE DE CAILLE	10ème édition du festival de musique Pass'a Caille	Caille	2 000
COMMUNE DE CAP D'AIL	nouvelle édition du festival Cap Jazz	Cap-d'Ail	2 000
COMMUNE DE CARROS	actions du Centre International d'Art Contemporain - C.I.A.C.	Carros	10 000
COMMUNE DE CONTES	expositions 2012 à la Médiathèque de Contes	Contes	3 000
COMMUNE DE DRAP	manifestation Polar à Drap	Drap	1 500
	animations et des manifestations culturelles	Drap	2 800
COMMUNE DE GORBIO	11ème édition du festival de Flamenco de Gorbio	Gorbio	13 500
	animations culturelles dont les expositions, le Week-End Africain et les fêtes traditionnelles	Gorbio	1 000
COMMUNE DE GOURDON	7ème édition de la manifestation théâtrale Hivernales à Pont-du-Loup	Gourdon	1 000
	14ème Festival de Théâtre de Gourdon	Gourdon	2 000
COMMUNE DE LA GAUDE	activités culturelles de la commune de la Gaude	La Gaude	1 000
COMMUNE DU MAS	récitation solo de Philippe Bianconi	Le Mas	500
COMMUNE DE L'ESCARÈNE	manifestations culturelles et des festivités sur le territoire de la commune	L'Escarène	8 000
COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	festival de jazz au Parc Robinson	Mandelieu-la-Napoule	9 000
	festival "les Nuits du Château de Mandelieu"	Mandelieu-la-Napoule	18 000
COMMUNE DE MENTON	programmation de la salle Léonard de Vinci	Mandelieu-la-Napoule	14 000
	saison théâtrale et du soutien à l'art dramatique	Menton	12 500
COMMUNE DE MOUGINS	expositions temporaires du Musée de la Photographie André Villers	Mougins	6 000
	Biennale les Arts dans la rue	Mougins	5 000
	organisation du festival Nuits de la danse	Mougins	5 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

	exposition sur la découverte des sciences et de l'environnement découvrir et se découvrir	Mougins	6 000
COMMUNE DE NICE	fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional	Nice	680 000
	festival de musique sacrée	Nice	15 000
COMMUNE DE PEGOMAS	manifestations culturelles dont le Printemps des enfants et la Fête du Mimosa	Pégomas	1 000
COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	chorale municipale le Choeur de la Roche	Saint-André-de-la-Roche	1 000
	animations culturelles sur le territoire de la commune	Saint-André-de-la-Roche	5 000
	école de musique	Saint-André-de-la-Roche	500
COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	11ème édition des Rencontres des Lauréats du Conservatoire	Saint-Cézaire-sur-Siagne	6 500
COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	manifestations culturelles	Saint-Martin-du-Var	8 000
COMMUNE DE SAINTE AGNES	9ème festival Cinéma sous les Etoiles et de la 3ème édition Ste Agnès Art en fête	Sainte-Agnès	4 500
COMMUNE DE THEOULE SUR MER	nouvelle édition de la Biennale de peintures et sculptures "Figurez-vous l'imaginaire"	Théoule-sur-Mer	1 500
COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	manifestation "Scènes du monde"	Villeneuve-	1 000
	manifestation "Jardins des contes et légendes"	Villeneuve-Loubet	2 000
COMMUNE DU TIGNET	2ème festival du conte en Terre de Siagne	Le Tignet	2 800
COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	Musée d'histoire naturelle du Château	Tourrette-Levens	27 000
	fête médiévale	Tourrette-Levens	10 000
	animations culturelles sur le territoire de la commune	Tourrette-Levens	25 000
COMMUNE DE VALDEBLORE	manifestation "les Folies du Lac"	Valdebore	64 000
	9ème Festival de printemps	Valdebore	6 000
COMPAGNIE 1 2 3 SOLEIL	aide à la création d'une nouvelle pièce et de la diffusion des précédentes réalisations	Carros	2 500
COMPAGNIE ACTE 3	actions artistiques et éducatives, de l'organisation de la nouvelle édition du festival Femmes en Scènes	Nice	1 500
COMPAGNIE ALCANTARA	ateliers de théâtre, de la diffusion des spectacles et des créations	Nice	1 000
COMPAGNIE ALPHABET	représentations théâtrales	Nice	500
COMPAGNIE ANTIPODES	fonctionnement et des projets artistiques	Nice	2 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

COMPAGNIE ANTONIN ARTAUD	fonctionnement, de la poursuite des spectacles, des ateliers sur le département et de la participation au festival d'Avignon en juillet 2012	Cannes	1 000
COMPAGNIE ARKADIA	fonctionnement	Nice	3 800
COMPAGNIE ARKETAL THEATRE DE MARIONNETTES	fonctionnement	Cannes	10 000
COMPAGNIE BAL	Noctures à la Villa Arson, nouvelle comédie jardinière la Mue du Mimosa, actions et créations destinées au jeune public	Nice	35 000
COMPAGNIE CAS 5	stage Margaret Morris Movement, des interventions de danse au Musée de la Parfumerie de Grasse, des spectacles et ateliers chorégraphiques	Grasse	500
COMPAGNIE COLLECTIF 8	fonctionnement, de la création et de la diffusion de Médée en partenariat avec le Théâtre National de Nice	Nice	4 000
COMPAGNIE DE LA HULOTTE	10ème Festival Trobarea, du fonctionnement et de la manifestation Contes et Astronomie	Coursegoules	7 500
COMPAGNIE DE L'ARPETTE	fonctionnement	Breil-sur-Roya	1 000
COMPAGNIE DES REVES FUNAMBULES	projet de cirque adapté au handicap	Antibes	1 000
COMPAGNIE DES REVES FUNAMBULES	premier festival circassien d'Antibes	Antibes	1 000
COMPAGNIE DU DIRE DIRE	diffusion du spectacle Neige de Maxence Ferminé	Nice	1 000
COMPAGNIE HANNA R	fonctionnement et de la diffusion du spectacle Swing Café	Nice	1 000
COMPAGNIE LA CITADELLE	diffusion des spectacles et de la formation au théâtre	Villefranche-sur-Mer	3 000
COMPAGNIE OMBRES ET VOIX	spectacles vocaux d'Orta Luce, de la diffusion du groupe Douce France Trio, des programmes du quatuor Poussières d'Exil	Tourrettes-sur-Loup	1 000
COMPAGNIE PAS VU PAS PRIS	fonctionnement et de la consolidation des activités de création, de production et de diffusion de spectacles vivants	Nice	1 500
COMPAGNIE ROMANIZZA	programmation, des créations et des ateliers du Théâtre du Port	Nice	3 000
COMPAGNIE TAN DAIM	fonctionnement et du projet Villa Olga, pièce de plage	Cannes	3 000
COMPAGNIE THEATRALE DU CEDRE BLEU	fonctionnement et du festival au clair de lune	Mouans-Sartoux	1 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

COMPAGNIE VOIX PUBLIC	fonctionnement global de la compagnie et des projets de création	Carros	20 000
COMPTOIR DE L'OUTRE MER	organisation d'un concert gratuit Nuit de l'Outre-Mer	Nice	5 000
CONCERTS SPIRITUELS DE NICE	concerts de l'année	Nice	1 000
CONFRERIE DE LA SAINT ELOI	renouvellement des costumes	Tende	1 000
CONNAISSANCE DE LA MUSIQUE	fonctionnement	Antibes	5 000
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ARMENIEN DE LA COTE D'AZUR	fonctionnement et de la fête de l'Arménie	Nice	20 000
CONTES D'ICI ET D'AILLEURS	organisation de soirées contes dans les villages des Alpes-Maritimes	Levens	800
CONTRE-UT JEUNES TALENTS	nouvelle édition du Festival d'Opérette de la Ville de Nice	Nice	8 000
COOL OEUVRE ASSOCIATION	fonctionnement	Nice	500
COROU DE BERRA	exposition itinérante "la musique populaire" spécifique au Comté de Nice, Soirées Estivales, ateliers de formation au chant et festival de l'olivier à Coaraze	Berre-les-Alpes	36 000
CULTURE BREAK DANCE 06	fonctionnement et projet artistique B Boy	Nice	500
CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS	développement des activités et des animations	Nice	500
CULTURE ET CINEMA	fonctionnement et des 18èmes rencontres cinématographiques de Vence	Vence	3 000
CULTURE ET LOISIRS DU MERCANTOUR	animation culturelle de la médiathèque de Saint-Martin-Vésubie	Saint-Martin-Vésubie	4 000
CULTURE LOISIRS ANTIBES	concours de nouvelles "Solidar"livres 2012"	Antibes	700
	9ème édition des Déantibulations	Antibes	2 500
DESSOUS DE SCENES	création et de la diffusion de pièces théâtrales	Touët-sur-Var	2 000
DIVINE QUINCAILLERIE	diffusion des pièces du répertoire de la compagnie et du projet Chapiyourte	Nice	3 000
ECOLE DE MUSIQUE LA CHENAIE	fonctionnement	Saint-Vallier-de-Thiery	1 000
ECOLE DE MUSIQUE OPIO	nouvelle édition des Nocturnes d'Opio	Opio	5 400
ECOLE MUNICIPALE D'ACTIVITES ARTISTIQUES DE THEOULE-SUR-MER	fonctionnement	Théoule-sur-Mer	3 000
ECOLE REGIONALE D'ACTEURS DE CANNES	fonctionnement du Théâtre de Grasse	Cannes	160 000
ECOLE SUPERIEURE DE DANSE DE CANNES ROSELLA HIGHTOWER	fonctionnement	Mougins	250 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

ECOLE SUPERIEURE DE DANSE SERGE ALZETTA	fonctionnement et de la création chorégraphique "L'ami américain" de Gene Kelly	Nice	1 000
ECOMUSEE PAYS DE LA ROUDOULE	fonctionnement de l'Ecomusée, de son programme culturel et de l'"expo-express parcours d'un territoire"	Puget-Rostang	15 000
EMERA NOX	création et de la diffusion de pièces théâtrales, du festival Duo-Minot au C.A.L. Gorbella, des ateliers de marionnettes et de contes	Nice	1 000
ENSEMBLE BAROQUE DE NICE	organisation du Vieux-Nice Baroque en musique, des participations aux manifestations culturelles et des événements pour le 30ème anniversaire de la formation	Nice	180 000
ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE NICE	projet de concerts et rendez-vous musicaux Les Mardis de l'Ensemble Instrumental de Nice	Nice	4 000
ENSEMBLE POLYPHONIQUE DE NICE	fonctionnement	Nice	1 000
ENSEMBLE VOCAL DE NICE	manifestations "Affaires de Chœur" et des concerts de musique	Nice	2 000
ENSEMBLE VOCAL DE ROQUEFORT LES PINS	fonctionnement	Roquefort-les-Pins	3 000
ENSEMBLE VOCAL LA SESTINA	projet de concert exceptionnel au profit du Centre Antoine Lacassagne	Nice	500
ENSEMBLE VOCAL LA SESTINA	fonctionnement, du nouvel opus intitulé "Officium lamentationis" et des concerts caritatifs	Nice	1 000
ENSEMBLE VOCAL QUILISMA	programmation de concerts	Nice	500
ENSEMBLE VOCAL SYRINX	fonctionnement, de la formation des choristes et de la diffusion de concerts	Cagnes-sur-Mer	500
ENSEMBLE VOCAL UNIVERSITAIRE DE NICE	fonctionnement et de la réalisation d'un projet musical du XXème siècle autour de Gershwin	Nice	2 500
EPA VILLA ARSON	accueil d'artistes en résidence, soutien aux jeunes artistes, projet d'exposition "la performance sur la Côte d'Azur"	Nice	60 000
ESPACE DE COMMUNICATION LUSOPHONE	nouvelle édition de la semaine du Cinéma Lusophone et des cours de portugais destinés aux collégiens de Cannes et Nice	Nice	2 000
ESPACE DE L'ART CONCRET	expositions et événements	Mouans-Sartoux	11 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

ESPACE MAGNAN	diffusion cinématographique, des résidences de créations théâtrales et chorégraphiques, de la promotion du spectacle vivant et des actions pédagogiques en faveur de l'éducation à l'image	Nice	12 000
ESPACE MUSICA	fonctionnement et de la promotion des cours de musiques rock ou classique	Le Bar-sur-Loup	600
ETOILE SPORTIVE DE VILLENEUVE LOUBET SECTION CIRQUE	fonctionnement, des cours de perfectionnement de la troupe et de la participation à des manifestations caritatives	Villeneuve-Loubet	1 500
EURASIANLINKS	actions de sensibilisation du public azuréen aux cultures asiatiques	Nice	2 000
EVIDENCE EVIDANSE	projet Sillages, des actions chorégraphiques et pédagogiques	Nice	1 000
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DU COMTE DE NICE	valorisation du patrimoine niçois, des éditions et de l'organisation de manifestations culturelles	Nice	5 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MANDOLINE DE CASTELLAR	quatrième édition du festival international de mandoline de Castellar	Castellar	2 000
FESTIVAL TRANS MEDITERRANEE	fonctionnement et de la 25ème saison du festival TransMéditerranée	Grasse	8 000
FONDATION AUGUSTE ESCOFFIER	gestion du Musée Escoffier et de la promotion de l'art culinaire	Villeneuve-Loubet	5 000
FONDATION DU PATRIMOINE	connaissance et de la valorisation des oeuvres, du montage des souscriptions afin d'aider les communes à promouvoir leur patrimoine	Nice	10 000
FORUM JACQUES PREVERT	fonctionnement et du festival des arts de la rue "Roulez Carros"	Carros	20 000
FOYER CULTUREL ARMENIEN	actions culturelles de l'année	Nice	10 000
GENS D'AQUI	11ème édition du festival Gens d'Aqui	Roquebillière	7 500
GILETTE LOISIRS SPORTS	manifestations culturelles et artistiques, du soutien aux projets associatifs locaux	Gilette	20 000
GORGOMAR COMPAGNIE THEATRALE	diffusion des spectacles de la compagnie, des créations théâtrales pour le jeune public et pour le Festival Scènes de Cirque de Puget-Théniers, des formations	Nice	1 500
GRANDES HEURES DE LA CATHEDRALE D'ANTIBES	organisation du 21ème Festival d'Art Sacré d'Antibes	Antibes	7 000
GROUPE THEATRAL MENTONNAIS	fonctionnement et des représentations	Menton	1 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

HAP O TEMPO	initiation au cirque équestre, du développement des ateliers de poneys et de voltige, du projet de festival de cirque à Villeneuve-Loubet	Villeneuve-Loubet	2 500
HARMONIE DE SAINT PAUL DE VENCE	fonctionnement	Saint-Paul de Vence	1 000
HARMONIE PUGETOISE	fonctionnement	Puget-Théniers	500
HELIOTROPE	nouvelle édition de la manifestation cinématographique "Un festival c'est trop court"	Nice	10 000
HORS CHAMP	organisation des 15èmes Rencontres autour de l'Art Singulier	Nice	2 000
ILINX PRODUCTION	fonctionnement	La Bollène-Vésubie	4 000
IMAGO	fonctionnement, du tremplin La Ruche et des Escapades Culturelles	Nice	9 000
IN SITU CORPO	3ème saison de l'exposition d'art contemporain si le printemps revenait à St Jean d'Angély et d'une aide à la scénographie d'un spectacle de danse	Nice	1 500
INNOVISION	fonctionnement du site d'informations générales de "Vence-info.fr" et du projet d'une web-télé associative	Vence	1 000
INSTITUT DE PREHISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE ALPES MEDITERRANNEE	fonctionnement	Nice	3 000
INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES - IREP COME	colloque international de Nice et de la publication d'ouvrages scientifiques	Nice	3 000
INSTITUT D'ETUDES NICOISES	fonctionnement, de l'exposition Nice et les thalassocraties méditerranéennes, des actions et éditions liées au patrimoine niçois	Nice	5 000
INSTITUT D'ETUDES OCCITANES DES A M	17èmes Rencontres inter-culturelles et musicales au C.A.L. Bon Voyage	Grasse	3 000
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE	fonctionnement et médiation culturelle du jardin de la villa Thuret	Antibes	15 000
	poursuite de l'inventaire, désinfection, rangement et début de restauration en vue de sa numérisation de l'herbier historique de la villa Thuret	Antibes	5 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

IVOIRE MUSIC	nouvelle édition du festival Crazy Week à Nice, pour l'été 2012	Nice	4 000
JEUNE BALLET MEDITERRANEEN	nouvelle édition du concours international de danse classique de Grasse	Grasse	2 000
KATAULUS	fonctionnement, des 16èmes rencontres de guitares de Nice et du 6ème séminaire de guitare classique, au C.A.L Bon Voyage	Nice	5 000
LA CANTARELLA CHORALE BEAUSOLEIL	organisation de concerts dans les Alpes-Maritimes et à l'étranger	Beausoleil	2 000
LA CHORALE DE LUCERAM	concerts et déplacements de la chorale	Lucéram	500
LA CIAMADA NISSARDA	représentation de la France aux Festivals de Saintes et d'Amélie les Bains	Nice	8 000
LA COLOMBE	nouvelle édition du Festiv'Art, des ateliers de chant et de la formation aux musiques de l'Inde	Cipières	1 000
LA COMPAGNIE DES ENFANTS DU SPECTACLE	spectacles de l'année	Nice	2 500
LA COMPAGNIE DES SYLVES	création et de la diffusion de la comédie "Stationnement alterné" de Ray Cooney	Le Cannet	1 400
LA COOPERATIVE	organisation de concerts de musiques actuelles dans la salle 700 du Nikaia et de la coordination	Nice	5 000
LA MUS'EN SCENE	diffusion de spectacles autour des arts du cirque et du théâtre de rue	Colomars	6 000
LA NAPOULE ART FOUNDATION HENRY CLEWS	résidences d'artistes au Château de La Napoule	Mandelieu-la-Napoule	18 000
LA NUIT BLANCHE	fonctionnement	Grasse	1 500
LA PARPAIOLA GROUPE FOLKLORIQUE	fonctionnement et des représentations du groupe en Sardaigne	Drap	2 000
LA PLAGE	promotion et le soutien des structures et artistes locaux	Vence	1 000
LA RUE DE RUSSIE	actions de l'année 2012	Nice	500
LA RUE LUBERLU	création du spectacle Tempo et de nouveaux numéros visuels	Nice	4 500
LA SAETA	fonctionnement et de la création d'un spectacle jeune public	Nice	1 000
LA SCENE DEMENAGE	organisation des tournées théâtrales des pièces "Nationale 666" et "La chanson de Gontran"	Beuil	1 500
LA SIDORELLA CHORALE	fonctionnement	Tourrette-Levens	1 200

SUBVENTIONS CULTURELLES

LA SOURCE	actions d'accompagnement, de création et de diffusion des musiques actuelles, investissement pour l'aménagement et l'équipement des studios	Nice	40 000
LA TROUPE DU RHUM	fonctionnement, de la création Rapports Intimes et de la diffusion des pièces de la compagnie	Villeneuve-Loubet	2 500
LA VALDEBLOURENCO	fonctionnement, de la finalisation des supports multimédia et des rencontres chorales	Valdebloure	2 500
LA VIE DE VENCE DURANT LE 20 EME SIECLE	fonctionnement et de l'édition d'une revue historique sur la commune de Vence rédigée par des bénévoles	Vence	1 000
LA VIELLE DANS TOUS SES ETATS EN PROVENCE	recherches musicales, du festival de la Haute Siagne et de la réédition de l'ouvrage "La Vielle à roue en France", répertoire et mentalités	Saint-Cézaire-sur-Siagne	2 500
L'AIGLE DE NICE	24ème Grand Prix Aigle de Nice International	Nice	500
L'ART POUR LA VIE	organisation de concerts caritatifs, avec le concours de l'Opéra et de l'Orchestre Philharmonique de la Ville de Nice	Nice	8 000
L'AUTRE L'UNE	création du spectacle jeune public Crac dans l'sac, du duo jazz Singing Miles et de la diffusion des oeuvres du répertoire	Nice	1 000
LE CERCLE MOLIERE DE NICE	ateliers de théâtre et de la création de "La Nuit de Valognes", sur le texte d'Eric-Emmanuel Schmitt	Nice	4 000
LE CHOEUR DES COTEAUX D'AZUR	fonctionnement	Gattières	700
LE GRAIN DE SABLE	fonctionnement, de la création d'un spectacle-cabaret associant professionnels et comédiens en situation de handicap, du festival L'Autre Emoi et des activités de la compagnie	Nice	9 000
LE LAVOIR THEATRE	fonctionnement	Menton	3 000
LE RAT D'EAU LIVRE MEDIATHEQUE	animations de la médiathèque de Puget-Théniers	Puget-Théniers	3 000
LE TERRAIN VAGUE	fonctionnement et du projet Sillages	Nice	2 000
LE TOI DES ARTS	fonctionnement	Grasse	1 000
LE VIEUX VALLAURIS HIER AUJOURD'HUI DEMAIN	organisation des fêtes traditionnelles et de la promotion de la culture provençale	Vallauris	1 500

SUBVENTIONS CULTURELLES

LEI BAISSO LUSERNO	fonctionnement, des stages et études avec la Fédération Méditerranéenne du Folklore, du Carnaval des Boufétaires et des participations aux festivals de Luca et de l'île d'Elbe	Grasse	1 000
LEI PITE GRANE	organisation de la fête patronale	Gars	500
L'ENTREE DES ARTISTES	organisation du 7ème festival art et handicap Au fil de l'autre sur les villes de Nice et Cannes	Falicon	1 000
	10ème festival de théâtre les Falicomédies	Falicon	3 000
	aide au montage et à l'organisation de la tournée 2012/2013 du spectacle art et handicap "Autant pour dire"	Falicon	1 000
L'ENTRE-PONT	fonctionnement et de l'accueil en résidence de compagnies de spectacles	Nice	4 500
LES ALIZES	organisation du Carnaval des Moulins, des concerts du C.A.L. Saint-Augustin et du 10ème festival Latino de Falicon	Nice	1 900
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE FONTAN	aide au fonctionnement	Fontan	2 000
LES AMIS DE LA CHAPELLE SAN PEIRE	études archéologique du bâti imposée par les Bâtiments de France et le conservateur du Patrimoine	Saint-Jeannet	2 000
LES AMIS DE LA MUSIQUE A SAORGE	fonctionnement et des master-class d'orgues et de chant lyrique	Saorge	1 500
LES AMIS DE L'AMOURIER	fête de la lecture de Coaraze, Voix du Basilic	Coaraze	2 000
LES AMIS DE L'ORGUE DE CANNES	fonctionnement	Cannes	1 000
LES AMIS DE L'ORGUE VALONCINI DE CONTES	organisation du festival "Printemps de l'Orgue Valoncini"	Contes	2 000
LES AMIS DE L'OUVRAGE MAGINOT DE LA FRASSINEA	pose d'un système d'alarme à l'intérieur du fort	Saint-Sauveur-sur-Tinée	2 000
LES AMIS DU CHÂTEAU	soirées du Château	Tourrette-Levens	25 000
LES AMIS DU MUSEE DE CONTES	fonctionnement et de la réalisation d'un mini-orgue de démonstration	Contes	1 000
LES CHOEURS DE LA TINÉE	fonctionnement	Isola	2 000
LES DIDASCALIES FENELON	23ème festival des Didascalies Fénélon	Grasse	4 500
LES FIORETTI	réalisation des projets culturels et éducatifs du Monastère de Saorge	Saorge	3 000
LES HEURES MUSICALES DE BIOT	Festival "Les Heures musicales de Biot" et des autres manifestations	Biot	20 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

LES MENESTRELS D'ANTIBES	activités musicales et du programme autour de la musique sacrée du XXème siècle	Antibes	1 500
LES MOTS EN SCENE	fonctionnement et de l'aide à l'acquisition de matériel de sonorisation	Auribeau-sur-Siagne	500
LES OUVEREURS	nouvelle édition des Rencontres cinématographiques In & Out	Nice	3 000
	interventions en milieu scolaire "prévention de l'homophobie, lutte contre les discriminations en milieu scolaire	Nice	5 000
LES PEINTRES DU SOLEIL	animation culturelle du village de Sainte-Agnès	Sainte-Agnès	3 000
LES PELERINS DE NOTRE DAME DE FENESTRE	fonctionnement	Saint-Martin-Vésubie	8 000
LES PLAGES ELECTRONIQUES	fonctionnement	Cannes	15 000
LES RENCONTRES CHANTANTES	fonctionnement, des ateliers de chants et de la participation à des spectacles	Cannes	2 000
LES RENCONTRES DE PIANO DE FALICON	organisation des Rencontres de Piano de Falicon	Falicon	1 000
LEVENS D'UN TEMP E DE DEMAN	exposition, des conférences et de l'édition du cahier sur le thème "Levens : de 1938 à la fin du XXème siècle"	Levens	1 200
LION'S CLUB NICE PAILLON	16ème festival de la poésie et de l'écriture de Nice	Nice	600
LO CEPON	fonctionnement	Vence	500
L'OISEAU LYRE	activités culturelles et des conférences	Vence	2 000
LOU BRANDI DE LA ROUDOULE	fonctionnement et des manifestations autour du thème des musiques traditionnelles	La Croix-sur-Roudoule	2 000
LOU RODOU NISSART	représentations théâtrales en niçois	Nice	1 000
LUMIERES DES TOILES	projets et manifestations cinématographiques comme Pitchoun des Toiles pour le jeune public ou Lumières sur Docs dans le cadre du Mois du Documentaire	Mouans-Sartoux	1 500
M.J.C. PICAUD STUDIO 13	actions de proximité, des ateliers en faveur de la musique, des arts plastiques et du cinéma	Cannes	7 000
M.US.E.A.A.V.	festival Digit'A@V et de l'opération Urbaines RaiZonances	Nice	5 000
	projet "Black Out - Voir l'Art" d'un Nouvel Oeil	Nice	2 500

SUBVENTIONS CULTURELLES

MAINS D'OEUVRES	production et de la création de spectacles, des rencontres artistiques, de la diffusion des compagnies et de la formation professionnelle	Nice	7 500
MAISON DE LA RUSSIE A NICE	colloque international Guerres et Paix : le choc des idées en Europe au XIXème siècle, soutenu par le Consulat Général de Russie	Nice	1 000
MANDOPOLIS	festival Mandopolis à Puget-Théniers	Puget-Théniers	6 000
MJC AGORA NICE EST	Ecole populaire de musique, ensemble des manifestations	Nice	18 000
MONS AEGYTNA MUSICALIS	organisation de concerts classiques et du Printemps musical de Mougins	Mougins	1 000
MUSEE LOU FEROUIL	organisation de journées portes ouvertes thématiques consacrées au patrimoine dont le célèbre aviateur niçois Auguste Maicon	Gilette	6 000
MUSIQUE EN FETE	finalisation de la création Une Divine Comédie et de la promotion artistique	Villeneuve-Loubet	3 000
MUSIQUE ET FOI CHRETIENNE	organisation de cinq concerts gratuits au sein de l'Eglise Réformée de Cannes	Cannes	1 800
NICE COTE D'AZUR DANSE SPORTIVE	organisation de démonstrations de danse de couples, de la participation à des salons et d'animations d'ateliers de tango argentin & de danses latines	Nice	1 000
NICE LA BELLE GROUPE FOLKLORIQUE	déplacement au Brésil dans le cadre d'un festival international de folklore	Nice	5 000
NIKAIACHOR	fonctionnement	Nice	1 500
NO MADE L'ASSOCIATION	projets "Passe(ports) méditerranéens", "Si le printemps revenait Saison III" et "Le Paillon sort de son lit"	Cap-d'Ail	2 000
O C BLUES LIVE	fonctionnement et de la réalisation d'outils et matériel promotionnels	Cagnes-sur-Mer	8 000
OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR	organisation des visites et manifestations ouvertes au public, expositions et projet Educosmos destiné aux scolaires	Nice	40 000
ODES ET BALLADES	nouvelles créations théâtrales et musicales	Nice	2 000
OFFICE DE TOURISME DE CAGNES SUR MER	fêtes traditionnelles : Mais, Saint Pierre et la mer, Saint Roch	Cagnes-sur-Mer	10 000
	manifestations Arts de Vivre	Cagnes-sur-Mer	40 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

OFFICE DE TOURISME DE LA COLLE SUR LOUP	actions de promotion culturelle et touristique de la commune	La Colle-sur-Loup	4 000
OFFICE DE TOURISME DE MENTON	6ème édition du Festival de musique	Menton	90 000
	organisation de Ma Ville est Tango	Menton	30 000
	22èmes journées Méditerranéennes du Jardin	Menton	15 000
OFFICE DE TOURISME DE VALDEBLORE STATION LA COLMIANE	21ème festival de chants et de musiques de Noël	Valdeblore	12 000
OFFICE DU TOURISME DE VILLENEUVE LOUBET	poursuite de la politique de valorisation du patrimoine historique de la commune	Villeneuve-Loubet	3 500
OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES D'ANTIBES JUAN LES PINS	festival d'art lyrique "Musiques au Cœur d'Antibes"	Antibes	60 000
	festival Jazz à Juan	Antibes	50 000
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE ROQUEBRUNE	manifestation "Lecture en fête"	Roquebrune-Cap-Martin	12 000
	manifestations culturelles annuelles	Roquebrune-Cap-Martin	40 000
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE VENCE	15ème édition des Nuits du Sud	Vence	50 000
	fête du moyen et du haut pays		1 000
ON EXISTE	6ème édition de la manifestation Break the Floor et des actions de promotion des cultures urbaines	Cannes	2 000
OPERATION SUD	développement du centre et de la diffusion de l'art lyrique sur le département	La Gaude	15 000
ORCHESTRE REGIONAL DE CANNES PACA	fonctionnement	Cannes	600 000
ORCHESTRE SYMPHONIQUE AZUREEN	fonctionnement et de la programmation de concerts	Saint-Laurent-du-Var	3 000
OS CARR	expositions de la Villa Barbary et des manifestations liées aux arts plastiques	Carros	1 600
PANDA 06 PRODUCTION	fonctionnement et 4ème édition du festival Crossover	Nice	30 000
PATRIMOINE ET TRADITIONS BRIGASQUES	manifestations estivales, soit la 14ème Fête Médiévale en juillet et le Festival des Arts et Traditions	La Brigue	2 000
PATRIMOINE ET TRADITIONS BRIGASQUES	ouvrage dictionnaire brigasque français	La Brigue	500
PIANO A LEVENS	fonctionnement	Levens	3 000
PISTE D'AZUR	fonctionnement et de la formation aux métiers du cirque	La Roquette-sur-Siagne	7 000
POUSSIERES D'ETOILES	fonctionnement	Gattières	500
PREHISTOTIR	compétition européenne de tir aux armes préhistoriques et des animations des ateliers liés à cette période	Nice	800

SUBVENTIONS CULTURELLES

PROVENCE SCIENCES TECHNIQUES JEUNESSE	manifestations dans le cadre de la Nuit des Etoiles	Mandelieu-la-Napoule	2 000
REGARD INDEPENDANT	fonctionnement et de l'organisation de la collection en super 8 tourné-monté	Nice	7 000
REGARDS DU SUD	12èmes rencontres régionales de la photographie d'art de Tourrette-Levens et des autres manifestations en faveur de la promotion de cet art	Aspremont	5 000
RUBASKAPEU	développement du 149 studio et des actions de formation	Nice	2 000
S.I. DE VALBERG	10ème festival européen de la Bande dessinée "Bulles de neige" à Valberg	Péone	20 000
	Concours international de piano à 4 mains	Péone	5 000
SAINT CEZAIRE JAZZ FESTIVAL	nouvelle édition de la semaine Festi Jazz	Saint-Cézaire-sur-Siagne	2 000
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MARITIME DE VILLEFRANCHE	Connaissance du patrimoine maritime de la rade et de la Darse	Villefranche-sur-Mer	6 000
SEPT OFF	nouvelle édition du marathon de la photographie, du projet d'expositions dans le quartier des Moulins et des échanges internationaux	Nice	2 000
SERIE ILLIMITEE	programmation de l'Espace Culturel de Biot	Biot	1 000
	nouvelle édition des Colo'Comédies	Colomars	1 000
	créations et de la diffusion des spectacles de la compagnie, des actions auprès des collégiens et des ateliers de formation	Biot	1 000
	nouvelle édition du festival "Les Brillants Sonnets"	Briançonnet	1 000
SIAN D'AQUI NISSA E COUNTEA	fonctionnement	Levens	3 000
SOCIETE D'ART ET D'HISTOIRE DU MENTONNAIS	ateliers hebdomadaires du Mentounasc et du "Rocabrunasc"	Menton	2 000
SOCIETE DE MUSIQUE ANCIENNE DE NICE	programmation de concerts	Nice	8 000
SOCIETE DES AMIS DE LA MAITRISE DE LA CATHEDRALE	fonctionnement	Nice	2 500
SOCIETE D'ETUDES PALEONTOLOGIQUE PALETHNOGRAPHIQUE	poursuite de la promotion du Musée de la Préhistoire de Tourrette-Levens	Tourrette-Levens	4 000
SOLA VOCE	fonctionnement et de la nouvelle programmation	Roquebrune-Cap-Martin	1 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

SOUVENANCE DE CINEPHILES	20èmes rencontres cinématographiques Femmes Comédiennes, de l'exposition "Histoire du Cinéma" et des publications trimestrielles	Puget-Théniers	5 000
START	expositions, des performances artistiques et poétiques, des ateliers d'écriture	Nice	3 000
SUDASTRO	fonctionnement et des projets culturels scientifiques mettant en valeur le patrimoine local	Nice	500
SYRINX CONCERTS	fonctionnement et de l'organisation du festival de musique Festi'Vence	Vence	5 500
THEATRE DE LA CITE	programmation, créations, stages et cours	Nice	22 000
THEATRE DE LA MARGUERITE	fonctionnement et de l'évènement anniversaire du 35ème Boeuf Théâtre	Antibes	11 000
THEATRE DE LA MASSUE CIE EZEQUIEL GARCIA ROMEU	fonctionnement et du "Banquet Shakespeare"	Nice	9 000
THEATRE DE LA TRAVERSE	fonctionnement et des créations théâtrales	Nice	1 000
THEATRE DE L'AVENTURE	organisation et fonctionnement du Festival National de Théâtre Amateur Festhéra au théâtre Francis Gag à Nice	Nice	1 000
THEATRE DES GRANDS CHEMINS	représentations et de la création de la pièce Linge sale de Jean-Claude Grumberg	Nice	500
THEATRE DES REMPARTS	réalisation d'un projet théâtral et du fonctionnement	Saint-Paul de Vence	500
THEATRE DU COURS	fonctionnement et de la nouvelle programmation	Nice	5 000
THEATRE DU PHOENIX	montage et des représentations de "La Tronçonneuse" dans le cadre du 25ème anniversaire de cette pièce	Nice	500
THEATRE EQUESTRE DES 4 VENTS	Fonctionnement	Pégomas	2 000
THEATRE NICOIS FRANCIS GAG	fonctionnement	Nice	10 000
THEATRE PASSE PRESENT	fonctionnement et des représentations théâtrales	Mougins	3 000
THEATRE SEGURANE	création de spectacles, des représentations et des résidences de compagnies départementales	Nice	15 000
TNN PRODUCTIONS THEATRE NATIONAL DE NICE	fonctionnement création artistique et sensibilisation au théâtre pour les collèges des Alpes-Maritimes	Nice	680 000
TURBULENCES	organisation des expositions d'art	Falicon	500
UNE PETITE VOIX M'A DIT	nouvelle édition des Journées "Poët Poët" et du fonctionnement	Nice	2 000

SUBVENTIONS CULTURELLES

UNISSON@VALROSE	réalisation de quatre à six concerts du Choeur	Nice	1 500
U-TOPIQUE COMPAGNIE	création et de la diffusion des spectacles "Le syndrome d'A" et "L'étrange cas du Docteur Escula"	Cannes	250
VILLAGES	extension de l'édition et de la distribution du journal Villes Villages	Aspremont	8 000
VILL'ARTS	activités et sorties culturelles	Villars-sur-Var	1 000
VIS DE FORME	fonctionnement, de la diffusion et de la création de pièces théâtrales	Nice	2 500
VOCADELIRE	organisation des représentations de la saison	Saint-Blaise	800
VOXABULAIRE	concerts et de la promotion des oeuvres vocales	Nice	3 000
YUNA CREW	promotion nationale du groupe Yuna-Project	Antibes	4 000
TOTAL			5 907 100

CONVENTION

ENTRE

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, domicilié, en cette qualité, au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du
désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET

L'« **ORGANISME SUBVENTIONNE** » représentée par son Président en exercice, domicilié en cette qualité, « **ADRESSE** ».
désigné ci-après : « le bénéficiaire »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du _____, le Département a accordé à l'« **ORGANISME SUBVENTIONNE** » une subvention de « **MONTANT TOTAL** ».

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La subvention départementale a pour objet : « **OBJET DE LA SUBVENTION** ».

ARTICLE 2 – Modalités de versement de la subvention départementale

La subvention départementale, d'un montant de « **MONTANT TOTAL** », est versée au bénéficiaire en deux fois :

- « **MONTANT 1^{er} VERSEMENT** » € dès notification de la présente ;
- « **MONTANT 2^{ème} VERSEMENT** » € après transmission au Département, avant la fin du mois de septembre 2012, d'un état d'exécution détaillé des opérations spécifiques objets de la subvention départementale et du bilan financier prévisionnel du fonctionnement de l'organisme.

ARTICLE 3 : Conditions de réciprocité

Le versement de la subvention départementale implique que le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser les opérations spécifiques décrites à l'article 1 ;
- assurer la promotion du Département, en raison du concours financier qu'il apporte, sur l'ensemble des documents édités (affiches, dépliants, annonces de presse, site Internet ...) et citer cette implication au cours des reportages effectués par les médias. Conformément au règlement d'utilisation des logos du Département, quelle que soit l'utilisation du logo du Conseil général des Alpes-Maritimes, sa version, son emplacement ainsi que le ou les supports utilisés doivent être validés par la Direction de la communication et de l'évènementiel du Conseil général. Le logo est téléchargeable sur le site www.cg06.fr (identifiant : partenaire - mot de passe : 0607) ;
- veiller à l'installation effective des éléments d'identité visuelle du Conseil général sur les lieux d'activité ;
- garantir, pour tout élu ou fonctionnaire départemental autorisé, l'accès aux divers lieux de déroulement des activités du bénéficiaire.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification.

ARTICLE 5 : Contrôle de l'utilisation de l'aide attribuée

En application de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée », le bénéficiaire devra tenir à disposition des services départementaux les rapports d'activités, revues de presse, outils de communication relatifs aux périodes couvertes par la convention et à la consommation détaillée des crédits ainsi obtenus.

Le bénéficiaire devra également transmettre au Département, dans les six mois qui suivent la fin de l'année civile en cours, « une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activités » et notamment un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

ARTICLE 6 : Clauses de résiliation et de reversement

Le Département peut résilier unilatéralement la présente convention et exiger le reversement proportionnel de la subvention accordée dans les cas suivants :

- non-respect des conditions de réciprocité fixées à l'article 3 de la présente convention ;
- utilisation des crédits votés pour couvrir des dépenses étrangères aux actions identifiées à l'article 1 et, en tant que de besoin, dans l'exposé préalable ;

- en cas de dissolution ou de changement de statut social du bénéficiaire.

La résiliation de la convention se fait par courrier recommandé avec accusé de réception et entraînera l'émission d'un titre de recettes d'une somme équivalente au profit du Département.

ARTICLE 7 : Règlement des litiges

En cas de litige, le Tribunal administratif de Nice est compétent.

Fait à Nice, le

« *en trois exemplaires originaux* »

Pour le Département :
Le Président du Conseil général

Pour le bénéficiaire :
Le Président de « *ORGANISME
SUBVENTIONNE* »

CONVENTION

ENTRE

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, domicilié, en cette qualité, au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du
désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET

L'« ORGANISME SUBVENTIONNE » représentée par son Maire en exercice, domicilié en cette qualité, « *ADRESSE* ».
désigné ci-après : « le bénéficiaire »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du _____, le Département a accordé à l'« *ORGANISME SUBVENTIONNE* » une subvention de « *MONTANT TOTAL* ».

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La subvention départementale a pour objet : « *OBJET DE LA SUBVENTION* ».

ARTICLE 2 – Modalités de versement de la subvention départementale

La subvention départementale, d'un montant de « *MONTANT TOTAL* », est versée au bénéficiaire en deux fois :

- « *MONTANT 1er VERSEMENT* » € dès notification de la présente ;
- « *MONTANT 2^{ème} VERSEMENT* » € après transmission au Département, avant la fin du mois de septembre 2012, d'un état d'exécution détaillé des opérations spécifiques objets de la subvention départementale et du bilan financier prévisionnel du fonctionnement de l'organisme.

ARTICLE 3 : Conditions de réciprocité

Le versement de la subvention départementale implique que le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser les opérations spécifiques décrites à l'article 1 ;
- assurer la promotion du Département, en raison du concours financier qu'il apporte, sur l'ensemble des documents édités (affiches, dépliants, annonces de presse, site Internet ...) et citer cette implication au cours des reportages effectués par les médias. Conformément au règlement d'utilisation des logos du Département, quelle que soit l'utilisation du logo du Conseil général des Alpes-Maritimes, sa version, son emplacement ainsi que le ou les supports utilisés doivent être validés par la Direction de la communication et de l'évènementiel du Conseil général. Le logo est téléchargeable sur le site www.cg06.fr (identifiant : partenaire - mot de passe : 0607) ;
- veiller à l'installation effective des éléments d'identité visuelle du Conseil général sur les lieux d'activité ;
- garantir, pour tout élu ou fonctionnaire départemental autorisé, l'accès aux divers lieux de déroulement des activités du bénéficiaire.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification.

ARTICLE 5 : Contrôle de l'utilisation de l'aide attribuée

Le bénéficiaire devra tenir à disposition des services départementaux les rapports d'activités, revues de presse, outils de communication relatifs aux périodes couvertes par la convention et à la consommation détaillée des crédits ainsi obtenus.

ARTICLE 6 : Clauses de résiliation et de reversement

Le Département peut résilier unilatéralement la présente convention et exiger le reversement proportionnel de la subvention accordée dans les cas suivants :

- non-respect des conditions de réciprocité fixées à l'article 3 de la présente convention ;
- utilisation des crédits votés pour couvrir des dépenses étrangères aux actions identifiées à l'article 1 et, en tant que de besoin, dans l'exposé préalable ;

La résiliation de la convention se fait par courrier recommandé avec accusé de réception et entraînera l'émission d'un titre de recettes d'une somme équivalente au profit du Département.

ARTICLE 7 : Règlement des litiges

En cas de litige, le Tribunal administratif de Nice est compétent.

Fait à Nice, le
« *en trois exemplaires originaux* »

Pour le Département :
Le Président du Conseil général

Pour le bénéficiaire :
Le Maire de « *ORGANISME
SUBVENTIONNE* »

AVENANT N°1
à la convention passée entre l'ADEVREPAM
et le Département des Alpes-Maritimes le 18 janvier 2012

ENTRE

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, domicilié, en cette qualité, au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET

L'ADEVREPAM – Laboratoire du Lazaret, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité, 33 boulevard Franck Pilatte – 06300 NICE, désigné ci-après : « le bénéficiaire »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 16 décembre 2011, l'Assemblée départementale a accordé à l'ADEVREPAM un acompte de 100 000 € sur la subvention de fonctionnement 2012, et a autorisé la signature d'une convention avec cet organisme.

Par délibération en date du _____, la Commission permanente a accordé à l'ADEVREPAM une subvention d'un montant global de 250 000 €.

Le présent avenant a pour objet de fixer, pour l'année 2012, les modalités de versement du montant restant dû de la subvention, soit 150 000 €, l'acompte voté le 16 décembre 2011 ayant déjà été versé.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

Le contenu de l'article 1 de la convention est modifié comme suit :

Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient les actions menées par le bénéficiaire visant à approfondir les connaissances sur la présence dans les Alpes-Maritimes

de l'homme préhistorique, son évolution, ses cultures et ses paléo-environnements. L'association s'engage à mettre en valeur différents sites préhistoriques des Alpes-Maritimes dans le cadre de campagnes de fouilles, réaliser différentes synthèses sur l'évolution de l'Homme fossile, de ses cultures et de ses paléo-environnements dans les Alpes-Maritimes et de replacer différents sites préhistoriques des Alpes-Maritimes dans le cadre général de l'évolution culturelle et paléo-environnementale de l'Homme.

ARTICLE 2 – Modalités de versement de la subvention départementale

Le contenu de l'article 2 de la convention est modifié comme suit :

Le restant dû de la subvention départementale de 250 000 €, soit 150 000 €, est versé au bénéficiaire en deux fois, comme décrit ci-après :

- 90 000 €, dès notification du présent avenant ;

- 60 000 €, représentant le solde de la subvention globale, après transmission au Département, avant la fin du mois de septembre 2012, d'un état d'exécution détaillé des opérations spécifiques objets de la subvention départementale et du bilan financier prévisionnel du fonctionnement de l'organisme.

ARTICLE 3 : -Les autres clauses contractuelles

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions introduites par le présent avenant.

ARTICLE 4 : -Prise d'effet

Cet avenant prend effet dès sa notification.

Fait à Nice, le

« *en trois exemplaires originaux* »

Pour le Département
Le Président du Conseil général

Pour le bénéficiaire
Le Président de l'ADEVREPAM
– Laboratoire du Lazaret

AVENANT N°1
à la convention passée entre l'Ecole supérieure de danse de Cannes
Rosella Hightower et le Département des Alpes-Maritimes

ENTRE

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité, au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET

L'Ecole Supérieure de Danse de Cannes Rosella Hightower, représentée par son Président en exercice, domicilié en cette qualité, 21 chemin de Faissole – 06250 MOUGINS, désigné ci-après : « le bénéficiaire »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 16 décembre 2011, l'Assemblée départementale a accordé à l'Ecole supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower un acompte de 100 000 € sur la subvention de fonctionnement 2012, et a autorisé la signature d'une convention avec cet organisme.

Par délibération en date du _____, la Commission permanente du Conseil général a accordé à l'Ecole supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower, une subvention d'un montant global de 250 000 €.

Le présent avenant a pour objet de fixer, pour l'année 2012, les modalités de versement du montant restant dû de la subvention, soit 150 000 €, l'acompte de 100 000 € voté le 16 décembre 2011 ayant déjà été versé.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

Le contenu de l'article 1 de la convention est modifié comme suit :

Le Département souhaite soutenir et conforter les actions de l'Ecole Supérieure de Danse de Cannes pour ce qu'elles apportent au département dans le domaine de la danse. A ce titre, l'Ecole Supérieure de Danse de Cannes:

1/ favorise le développement des études chorégraphiques ;
2/ forme au professorat de danse ;
3/ organise toute activité de nature à favoriser l'insertion professionnelle des élèves de l'école ;
4/ participe aux Soirées Estivales en diffusant cinq spectacles du "Cannes Jeune Ballet". Pour ces prestations, l'école supérieure de danse de Cannes fera son affaire des déplacements et des frais induits par les choix artistiques de la compagnie, musiciens, danseurs supplémentaires éventuels, frais techniques ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 2 – Modalités de versement de la subvention départementale

Le contenu de l'article 2 de la convention est modifié comme suit :

Le restant dû de la subvention départementale de 250 000 €, soit 150 000 €, est versé au bénéficiaire en deux fois, comme décrit ci-après :

- 90 000 €, dès notification du présent avenant ;
- 60 000 €, représentant le solde de la subvention globale, après transmission au Département, avant la fin du mois de septembre 2012, d'un état d'exécution détaillé des opérations spécifiques objets de la subvention départementale et du bilan financier prévisionnel du fonctionnement de l'organisme.

ARTICLE 3 : -Les autres clauses contractuelles

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions introduites par le présent avenant.

ARTICLE 4 : -Prise d'effet

Cet avenant prend effet dès sa notification.

Fait à Nice, le
« en trois exemplaires originaux »

Pour le Département
Le Président du Conseil général

Pour le bénéficiaire
Le Président de l'Ecole Supérieure de
Danse de Cannes Rosella Hightower

AVENANT N°1
à la convention passée entre l'Orchestre régional de Cannes PACA
et le Département des Alpes-Maritimes

ENTRE

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, domicilié, en cette qualité, au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET

L'Orchestre Régional de Cannes PACA, représenté par son administrateur en exercice, domiciliée en cette qualité, 24-26 avenue des Arlucs – 06156 CANNES-LA-BOCCA.
désigné ci-après : « le bénéficiaire »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 16 décembre 2011, l'Assemblée départementale a accordé à l'Orchestre Régional de Cannes PACA un acompte de 100 000 € sur la subvention de fonctionnement 2012, et a autorisé la signature d'une convention avec cet organisme.

Par délibération en date du _____, la Commission permanente du Conseil général a accordé à l'Orchestre Régional de Cannes PACA, une subvention d'un montant global de 600 000 € au titre de l'année 2012.

Le présent avenant a pour objet de fixer, pour l'année 2012, les modalités de versement du montant restant dû de la subvention, soit 500 000 €, l'acompte de 100 000 € voté le 16 décembre 2011 ayant déjà été versé.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

Le contenu de l'article 1 de la convention est modifié comme suit :

La subvention départementale a pour objet de soutenir et conforter les actions de l'Orchestre Régional de Cannes pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine de la musique classique. En particulier, il identifie au plus 15 concerts parmi ceux donnés par l'Orchestre Régional de Cannes, programmés hors Cannes dans les communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général, et plus particulièrement la mise à disposition gracieuse de l'orchestre pour l'opération « C'est pas classique » qui se déroulera le dernier trimestre 2012.

L'Orchestre Régional de Cannes fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques (location de partitions, accord des instruments, musiciens supplémentaires éventuels), des frais techniques nécessaires aux représentations, ainsi que de tous contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales, et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.

Sur cette base et afin de compenser l'insuffisance du prix résultant des objectifs visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le Département accorde au bénéficiaire une subvention de 40 000 € par cession, soit un total de 600 000 €.

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées et est destinée à compléter le prix de cession des concerts.

ARTICLE 2 – Modalités de versement de la subvention départementale

Le contenu de l'article 2 de la convention est modifié comme suit :

Le restant dû de la subvention départementale de 600 000 €, soit 500 000 €, est versé au bénéficiaire en deux fois, comme décrit ci-après :

- 300 000 €, dès notification du présent avenant ;
- 200 000 €, représentant le solde de la subvention globale, après transmission au Département, avant la fin du mois de septembre 2012, d'un état d'exécution détaillé des opérations spécifiques objets de la subvention départementale et du bilan financier prévisionnel du fonctionnement de l'organisme.

ARTICLE 3 : -Les autres clauses contractuelles

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions introduites par le présent avenant.

ARTICLE 4 : -Prise d'effet

Cet avenant prend effet dès sa notification.

Fait à Nice, le

« en trois exemplaires originaux »

Pour le Département
Le Président du Conseil général

Pour le bénéficiaire
L'administrateur de l'Orchestre
Régional de Cannes PACA

SUBVENTIONS ET PARTICIPATION CULTURELLES - CONVENTIONS "COMMUNES" - Liste des variables

COMMUNE SUBVENTIONNEE	MAIRE	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Commune de VALDEBLORE	M. Fernand BLANCHI - Conseiller général - Maire de Valdeblorre	Mairie - La Bolline - 06420 VALDEBLORE	70 000	42 000	28 000	Au titre de la présente convention, le Département soutient la commune de Valdeblorre à hauteur de : 1/ 64 000 € d'une part pour l'organisation de l'édition 2012 de la manifestation "La Folie des Laes", 2/ 6 000 € d'autre part pour le festival du printemps de Valdeblorre. Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par la commune.
Commune de CAGNES-SUR-MER	M. Louis NEGRE - Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer	Hôtel de Ville - B.P. 79 06802 CAGNES- SUR-MER Cedex	70 000	42 000	28 000	Au titre de la présente convention, le Département soutient les actions culturelles menées par la commune de Cagnes-sur-Mer, dont : la nouvelle édition de la manifestation estivale "Un Soir chez Renoir", les expositions de l'Espace Solidor dédiées au bijou contemporain et le festival de musique sacré. Au titre de la Médiathèque départementale et des actions de promotion de la lecture, le Conseil général soutient le bénéficiaire pour : les animations de la bibliothèque municipale, les nouvelles éditions de la manifestation "Histoires de Dire" et du festival du Livre Jeunesse.
Commune de TOURRETTE-LEVENS	Docteur Alain FRERE - Vice-Président du Conseil général - Maire de Tourrette-Levens	Hôtel de Ville - 70 place du Docteur Simon - 06690 TOURRETTE- LEVENS	62 000	37 200	24 800	Au titre de la présente convention, le Département soutient les actions culturelles engagées par la commune de Tourrette-Levens par les aides suivantes : 1/ 27 000 euros pour le fonctionnement annuel du Château musée d'histoire naturelle, 2/ 25 000 euros pour l'organisation des animations culturelles détaillées dans le programme 2012 : le festival des arts plastiques, les concerts de l'église paroissiale, les concerts au Château, les expositions d'oeuvres d'art et rencontres photographiques, la Fête de la Musique 3/ 10 000 euros pour la nouvelle édition de la Fête Médiévale.
Commune de MANDELIEU LA NAPOULE	M. Henri LEROY - Vice-Président du Conseil général - Maire de Mandelieu-La- Napoule	340 rue Jean Monnet - 06210 MANDELIEU- LA-NAPOULE	41 000	24 600	16 400	Au titre de la présente convention, le Département soutient les actions culturelles menées par la commune de Mandelieu La-Napoule à hauteur de : 1/ 18 000 euros pour le Festival "Les Nuits du château" axé sur le thème de la culture méditerranéenne, décliné sur neuf dates, 3/ 9 000 euros pour le Festival de Jazz du Parc Robinson. Pour les deux festivals, un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par la commune, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu concours destiné aux agents départementaux.
Commune de MENTON	M. Jean-Claude GUIBAL - Député- Maire de Menton	Hôtel de Ville - 17 rue de la République B.P. n°69 - 06502 MENTON cedex	12 500	7 500	5 000	Au titre de la présente convention, le Département soutient la commune de Menton à hauteur de 500 euros pour la saison théâtrale 2012 et la promotion de l'art dramatique auprès des jeunes générations.

Commune de BEAULIEU-SUR-MER	M. Roger ROUX - Maire de Beaulieu-sur- Mer	Hôtel de Ville - 3 rue boulevard du Maréchal Leclerc - 06310 BEAULIEU- SUR-MER	14 000	8 400	5 600	Au titre de la présente convention, la Ville de Beaulieu-sur-Mer propose la nouvelle édition des "Nuits Guitares" durant l'été 2012. Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général, sous formes d'invitation ou de prix dans le cadre d'un jeu-concours destiné aux agents départementaux.
Commune de GORBIO	M. Michel ISNARD - Maire de Gorbio	Hôtel de Ville - 30 rue Garibaldi - 06500 GORBIO	14 500	8 700	5 800	Au titre de la présente convention, la Commune de Gorbio propose la nouvelle édition du festival de flamenco, ouvert et gratuit pour tous, soutenu à hauteur de 13 500 euros par le Département. La Commune de Gorbio propose aussi des expositions et animations culturelles, dont le "Week-end Africain", soutenues à hauteur de 1 000 euros par l'institution départementale.
Commune de MOUGINS	M. Richard GALY - Maire de Mougins	Hôtel de Ville - 72 chemin de l'Horizon - 06250 MOUGINS	22 000	13 200	8 800	Au titre de la présente convention, le Département soutient la commune de Mougins à hauteur de 5 000 euros pour le festival de danse, de 6 000 euros pour les expositions temporaires du Musée de la Photographie André Villiers, de 5 000 euros pour la manifestation "Les arts dans la Rue" et de 6 000 euros au titre de la manifestation sur les sciences de l'environnement "Découvrir et se découvrir".
Commune de CARROS	M. Antoine DAMIANI - Conseiller général - Maire de Carros	Mairie - 2 rue de L'Eusière - 06510 CARROS	10 000	6 000	4 000	Au titre de la présente convention, le Département soutient les actions du Centre International d'Art Contemporain de Carros, C.I.A.C.
TOTAL			316 000	189 600	126 400	

SUBVENTIONS ET PARTICIPATION CULTURELLES - CONVENTIONS "ORGANISMES" - Liste des variables

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
VILLE DE NICE	M. Christian ESTROSI - Député-Maire de la Ville de Nice	Hôtel de Ville - 5 rue de l'Hôtel de Ville - 06364 NICE CEDEX 4 ou 9, rue Raoul Bosio - 06300 NICE	Conservatoire à rayonnement régional 680 000 Festival de musique sacrée 15 000	408 000	272 000	Le Conseil général souhaite apporter un concours significatif à l'accroissement de la part du budget culturel de la Ville de Nice consacré aux institutions culturelles suivantes. A ce titre, le Conseil général soutient ces institutions pour ce qu'elles apportent au département dans le domaine de l'art lyrique et de la musique par les aides suivantes : 1/ 680 000 euros pour le Conservatoire à Rayonnement Régional ; dans le cadre de sa mission éducative, en particulier dans le développement de la filière "musique baroque" et pour sa participation, notamment par la mise à disposition gracieuse de l'orchestre des professeurs du Conservatoire à l'opération "C'est pas classique !". 2 / 15 000 euros pour le festival de musique sacrée de Nice
THEATRE NATIONAL DE NICE	M. Daniel BENOIN	Promenade des Arts - 06300 NICE	680 000	408 000	272 000	L'aide financière, accordée au titre du fonctionnement pour 2012 entend soutenir et conforter les actions du T.N.N. pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine du théâtre, notamment l'organisation de la quinzaine des compagnies départementales ainsi que la mise à disposition gratuite des salles Pierre Brassier et Michel Simon dans le cadre des événements produits par le Conseil Général. Le Théâtre de Nice fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques, des frais techniques nécessaires aux représentations ainsi que de tous contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales, et autres cessions de droit de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.
ENSEMBLE BAROQUE DE NICE	M. René CLEMENT	25 rue de la Croix - 06300 NICE	180 000	108 000	72 000	Le Conseil général souhaite soutenir et conforter les actions de l'Ensemble baroque de Nice pour ce qu'elles apportent au département dans le domaine de la musique baroque, grâce à l'organisation du "Vieux-Nice Baroque en Musique", des participations aux manifestations culturelles et des événements célébrant le 30ème anniversaire de la formation En particulier, il identifie au plus dix concerts parmi ceux donnés par l'Ensemble baroque de Nice, programmés hors Nice dans les communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général, et plus particulièrement la mise à disposition gracieuse de l'ensemble pour l'opération "C'est pas classique !" qui se déroulera dans le courant du dernier trimestre 2012. L'Ensemble baroque de Nice fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques (location de partitions, accord des instruments, musiciens supplémentaires éventuels), des frais techniques nécessaires aux représentations ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales, et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.
CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE ET DU PAYS DE GRASSE - THEATRE DE GRASSE	Mme Dominique BOURRET	2 avenue Maximin Isnard - 06130 GRASSE	180 000	108 000	72 000	Le Conseil général souhaite soutenir et conforter les actions du Théâtre de Grasse pour ce qu'elles apportent au département dans les domaines de l'action culturelle et de la diffusion du spectacle vivant. En particulier, il identifie au plus cinq spectacles parmi ceux produits par le Théâtre de Grasse, programmés hors Grasse dans les communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général dans le cadre des Soirées estivales 2012. Le Théâtre de Grasse fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques, des frais techniques nécessaires aux représentations ainsi que de tous contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales, et autres cessions de droit de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.

ECOLE REGIONALE D'ACTEURS DE CANNES	M. Jacques PAUL	68 avenue du Petit Juas - 06400 CANNES	160 000	96 000	64 000	Le Conseil général souhaite soutenir et conforter les actions de l'E.R.A.C. pour ce qu'elles apportent au département dans le domaine du théâtre. A ce titre, l'E.R.A.C. : - dispense une formation pour les élèves comédiens par la mise en place d'un enseignement intense et diversifié dans la perspective de leur insertion professionnelle ; - favorise la découverte et la pratique de techniques théâtrales de ses élèves dans, au plus cinq communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général au titre des Soirées estivales 2011. L'E.R.A.C. fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques, des frais techniques nécessaires aux représentations, ainsi que de tous contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.
A.F.I.F. - FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE CANNES	M. Gilles JACOB	3 rue Amélie - 75007 PARIS	150 000	90 000	60 000	Au titre de la présente convention, le Festival international du film propose, dans le cadre de la 65ème édition de la manifestation, la réalisation d'opérations à destination du grand public, ainsi que l'organisation de projections sur la plage de films directement liés au Festival (hommages, rétrospectives ou sélection). Un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général des Alpes-Maritimes de telle sorte que puissent être invités aux soirées d'ouverture et de clôture : le Président et les vice-présidents de l'Assemblée départementale ainsi que leurs épouses, et les cadres supérieurs de l'administration départementale.
OFFICE DE TOURISME DE MENTON	M. Jean-Claude GUIBAL	Palais de l'Europe - 8 avenue Boyer - BP 239 06506 MENTON CEDEX	135 000	81 000	54 000	Au titre de la présente convention, le Département soutient l'Office de tourisme de Menton pour les actions culturelles menées en 2012 à hauteur de : 1/ 90 000 € pour la réalisation du 63ème Festival de musique classique, 2/ 30 000 € pour une manifestation "Ma ville est tango" 3/ 15 000 € pour les Journées méditerranéennes du jardin. Un contingent de places pour le festival de Musique classique est mis à la disposition du Conseil général par l'organisme.
OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'ANTIBES JUAN LES PINS	M. Jean LEONETTI, Ministre des Affaires Européennes, Président de la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis, Maire d'Antibes	11 place du Général de Gaulle - 06600 ANTIBES	110 000	66 000	44 000	Au titre de la présente convention, l'Office de tourisme d'Antibes-Juan-les-Pins propose la réalisation de diverses manifestations estivales. Le Conseil général, souhaitant soutenir les actions de l'Office de tourisme d'Antibes-Juan les Pins pour ce qu'il apporte au Département dans le domaine de la musique, lui accorde une aide financière pour les manifestations suivantes: 1/ 50 000 euros pour le festival d'art lyrique "Musiques au Coeur d'Antibes", 2/ 60 000 euros pour les festival "Jazz à Juan" et "Jazz-Off" dans les rues d'Antibes Juan-les-Pins Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par l'organisme.
LA COMPAGNIE CASTAFIORE	Mme Solange DONDI	Espace chorégraphique Chiris - avenue de Provence - 06130 GRASSE	100 000	60 000	40 000	Aide au fonctionnement de l'association en 2012 afin de soutenir et conforter les actions de la Compagnie Castafiore pour ce qu'elles apportent au département dans le domaine de la danse, notamment grâce à la nouvelle création "Renée en enthomologiste", de la diffusion de l'oeuvre "Les Chants de l'Umai" et des actions en faveur du jeune public. La Compagnie pourra être sollicitée pour offrir une représentation d'une création dans le cadre d'un événement culturel organisé en 2012 par le Département. Pour cette prestation, la compagnie Castafiore fera son affaire des déplacements et des frais induits par les choix artistiques de la compagnie, les musiciens ou danseurs supplémentaires éventuels, les frais techniques de représentation ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.
ASSOCIATION BAYREUTH SILENCE MIRANDA - CIE MIRANDA	Madame Annie SURACE	Le Cube - 2 rue J-B Calvino - 06100 NICE	50 000	30 000	20 000	Au titre de la Culture, le Département aide à hauteur de 50 000 euros au titre des créations et reprises théâtrales, du développement de l'outil professionnel Pôle Sud Théâtre et des actions culturelles.

OFFICE DU TOURISME DE ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	Mme Martine CESARI	218 avenue Aristide-Briand - 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	52 000	31 200	20 800	Le Conseil général soutient et conforter les actions de l'Office de tourisme de Roquebrune-Cap-Martin pour ce qu'elles apportent au département, lui accorde une aide financière pour les manifestations suivantes : 1/ 40 000 euros pour les soirées musicales du Château avec artistes confirmés et talents en devenir, "Septembre du Patrimoine", les animations de la fin d'année et celles de l'été avec les podiums et les promenades musicales en bord de mer. Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par l'organisme. 2/ 12 000 euros pour la manifestation Lecture en Fête.
E.P.A VILLA ARSON	Monsieur le Directeur	20 avenue Stephen Liégeois 06105 NICE Cedex	60 000	36 000	24 000	Au titre de la présente convention, l'E.P.A. Villa Arson propose l'accueil de créateurs et de médiateurs en résidence et la recherche sur l'histoire de la performance dans les Alpes-Maritimes. Le Conseil général soutient et conforter les actions de l'Office de tourisme de Vence pour ce qu'elles apportent au département, lui accorde une aide financière pour les manifestations suivantes : 1/ 50 000 € pour la réalisation de la nouvelle édition du festival "Nuits du Sud", pour les quinze ans de la manifestation. A ce titre, un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu-concours. 2/ 1 000 euros pour la fête du moyen et du haut pays.
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE VENCE	M. Régis LEBIGRE, Maire de Vence	Villa Alexandrine - Place du Grand jardin - 06140 VENCE	51 000	30 600	20 400	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'Office du Tourisme de Cagnes pour les animations culturelles qu'il organise sur le territoire de la Commune et identifie en particulier : 1/ 40 000 euros pour les manifestations "Arts de Vivre" comprenant les fêtes de la Châtaigne et des Nouveaux Maîtres du Goût, 2/ 10 000 euros pour les fêtes traditionnelles dont les fêtes des maïs, de Saint-Pierre et de la Mer.
OFFICE DE TOURISME DE CAGNES-SUR-MER	M. Jean-Marie MUNIER	6 boulevard du Maréchal Juin - 06800 CAGNES-SUR-MER	50 000	30 000	20 000	Au titre de la Culture, le Conseil général soutient à hauteur de 35 000 euros la poursuite des Nocturnes à la Villa Arson, la nouvelle comédie jardinière "La Mue du Mimosa", les actions et créations destinées au jeune public.
COMPAGNIE BAL D'ARTS LEGERS	Mme Sylvie TUMORTICCHI	Maison des associations - 12ter place Garibaldi - 06300 NICE	35 000	21 000	14 000	Au titre de la présente convention, le Centre culturel des Cèdres organise la 25ème édition du Festival du Livre de Mouans-Sartoux en octobre 2012.
CENTRE CULTUREL DES CEDRES	Mme Marie-Louise GOURDON, Conseiller général	B.P 27 - 77 allée des Cèdres 06371 MOUANS-SARTOUX cedex	40 000	24 000	16 000	Au titre de la présente convention, l'Observatoire de la Côte d'Azur propose l'organisation de visites grand public et de visites et projets spécifiques aux collégiens, la poursuite du projet Educosmos destiné aux scolaires, la possibilité de mise à disposition des espaces à titre gracieux à l'occasion de manifestations organisées par le Conseil général. La subvention est attribuée sous réserve de la mise à disposition d'une salle, deux fois par an, pour le comité de quartier.
OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR	M. Farrokh VAKILI	Boulevard de l'Observatoire B.P. n° 4229 06304 NICE Cedex 4	40 000	24 000	16 000	Le Conseil général soutient et conforter les actions de l'association Corou de Berra pour ce qu'elles apportent au département dans le domaine de la musique. En particulier, il identifie six concerts parmi ceux donnés par l'ensemble Corou de Berra programmés hors Nice dans les communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général dans le cadre des Soirées estivales 2012.
COROU DE BERRA	Mme Christine GIORDANA TORRI	Chez Monsieur Michel BIANCO - 40, avenue Paul Granet - 06390 BERRA-LES-ALPES	36 000	21 600	14 400	L'association Corou de Berra fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques (location de partitions, accord des instruments, musiciens supplémentaires éventuels), des frais techniques nécessaires aux représentations ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.
LA SOURCE	M. Yann LE CLANCHE	2 rue Georges Ville - 06300 NICE	40 000	24 000	16 000	Au titre de la présente convention, le Département soutient les actions d'accompagnement, de création et de diffusion des musiques actuelles, de même que la promotion de la création, de la production et de la diffusion d'activités culturelles et d'œuvres artistiques en rassemblant dans un même lieu (le Volume) des artistes, musiciens professionnels, amateurs et acteurs culturels. Le bénéficiaire s'engage à favoriser l'accès aux pratiques musicales et aux manifestations et en aidant à la professionnalisation des musiciens et techniciens.

ASSOCIATION DE L'ECOMUSEE DU PAYS DE LA ROUDOULE	M. Patrice DEMEOCQ	Placette de l'Europe - 06260 PUGET-ROSTANG	15 000	9 000	6 000	Au titre de la présente convention, le Département soutient le bénéficiaire au titre du fonctionnement de l'écomusée, de son programme culturel et de l'expo-express "Parcours d'un territoire".
ASSOCIATION DES AMIS DU CHATEAU	M. Francis BAILET	223 chemin de la Gorghetta - 06670 LEVENS	25 000	15 000	10 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la nouvelle édition de la manifestation " les Nuits du Château", proposée et organisée par l'association des amis du Château de Tourrette-Levens.
THEATRE DE LA CITE	M. Thierry SURACE	3 rue Paganini - 06000 NICE	22 000	13 200	8 800	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la programmation et les créations théâtrales, propose des stages et des cours destinés aux amateurs et professionnels.
ASSOCIATION ARTS ET TRADITIONS DU SITE DU CHATEAU	M. André CARLES	Montée du Château - 06690 TOURRETTE-LEVENS	20 000	12 000	8 000	Au titre de la présente convention, l'association des Arts et Traditions du site du Château propose la poursuite des activités du musée des outils anciens et des visites pédagogiques.
COMPAGNIE VOIX PUBLIC	M. Olivier GALLIOT	2 rue de l'Espère - 06510 CARROS	20 000	12 000	8 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la compagnie Voix Public au titre du fonctionnement global et des projets de création.
ASSOCIATION GILETTE LOISIRS SPORTS	M. Manfred FAYARD	Mairie de Gillette - Place du Docteur Morani - 06830 GILETTE	20 000	12 000	8 000	Au titre de la présente convention, l'association Gillette Loisirs Sports organise des actions culturelles sur le territoire de la commune.
ASSOCIATION LES HEURES MUSICALES DE BIOT	Mme Liliane VALSECCHI	Chemin de la Fontanette - 06410 BIOT	20 000	12 000	8 000	Au titre de la présente convention, l'association propose l'organisation du Festival des Heures Musicales de Biot et des autres manifestations culturelles sur le territoire du canton.
OPERACTION SUD	Mme Elizabeth VIDAL	Centre d'Art Lyrique de la Méditerranée - C.A.L.M. - 1835 route de Saint Laurent - 06610 LA GAUDE	15 000	9 000	6 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'association Opération Sud dans la gestion du Centre d'Art Lyrique de la Méditerranée et la diffusion de l'art lyrique dur le département.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG	M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil général, Maire de Péone-Valberg	Centre administratif - 06 470 VALBERG	25 000	15 000	10 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général souhaite soutenir et conforter le Festival de bandes dessinées "Bulles de Neige" organisé par le Syndicat Intercommunal de Valberg, à hauteur de 20 000 euros. Le Conseil général identifie aussi une aide spécifique de 5 000 euros, dédiée au concours international de piano à quatre mains du Mercantour.
CERCLE BREA	M. François DUNAN	12 bis rue Benoit Bunico - 06300 NICE	20 000	12 000	8 000	Au titre de la présente convention, le Département soutient le bénéficiaire, à hauteur de 15 000 euros, pour des travaux de numérisation d'oeuvres classées ou non. Le Département octroie aussi une aide de 5 000 euros au titre du fonctionnement et de la réalisation du programme Bréa. Le Conseil général pourra, pour des publications particulières, bénéficier à titre gracieux des numérisations effectuées dans le cadre de cette campagne.
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE	M. Michel BARITEAU	400 Route des Chappes BP 167 - 06903 SOPHIA-ANTIPOLIS Cedex	20 000	12 000	8 000	Au titre de la présente convention, l'Institut National de Recherche Agronomique propose le fonctionnement et la médiation du Jardin de la Villa Thuret pour un total de 15 000 euros et la poursuite de la désinfection de l'herbier patrimonial de ce même jardin, en vue de sa réhabilitation, pour un montant de 5 000 euros.
LA NAPOULE ART FOUNDATION HENRY CLEWS	M. Alexis VROUSOS - Directeur général	Château de la Napoule - 1 avenue Henry Clews - 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE	18 000	10 800	7 200	Au titre de la présente convention, la Napoule Art Foundation Henry Clews propose les résidences d'artistes au Château de la Napoule tout au long de l'année.
M.J.C. AGORA NICE-EST	M. Jean-Louis LEBON	223 route de Turin - 06300 NICE	18 000	10 800	7 200	Au titre de la présente convention, la M.J.C. Agora Nice-Est assure le fonctionnement et l'organisation de l'Ecole populaire de musique et de l'ensemble des manifestations culturelles.
LA SEMEUSE	M. Louis-Xavier MICHEL	2 montée Auguste Kerl - 06300 NICE	25 000	15 000	10 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'association La Semeuse pour ses activités théâtrales, avec la sensibilisation des jeunes générations à l'art dramatique, la promotion et la diffusion des compagnies du Département.
B.I.M. - BANQUE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	Mme Elisabeth TOURRAILLE	21 rue Saint-Joseph - 06300 NICE	15 000	9 000	6 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la Banque d'Instruments de Musique dans son action de démocratisation de la musique à partir de l'atelier situé au cœur du Vieux-Nice.

ASSOCIATION ART CULTURE ET PATRIMOINE	M. Philippe MARLAND	Fondation Emile Hugues - 2 place du Frêne - 06140 VENCE	14 000	8 400	5 600	Au titre de la présente convention, l'association des Arts Culture et Patrimoine organise les expositions de l'année au Château de Villeneuve.
ASSOCIATION HELIOTROPE	M. Dimitri VERET	17 rue Penchienatti - 06000 NICE	10 000	6 000	4 000	Au titre de la présente convention, l'association Héliotrope propose l'organisation de la nouvelle édition du festival du court-métrage de Nice "Un festival c'est trop court". Cet événement contribue au rayonnement culturel départemental grâce au soutien qu'il apporte à la jeune création cinématographique européenne.
ASSOCIATION ARS VIVA	Mme Bernadette KERAUDREN	Villa Aurélie - 36 route de Nice 06320 LA TURBIE	12 000	7 200	4 800	Au titre de la présente convention, l'association Ars Viva propose l'organisation de la 12ème édition des Musicales du Trophée des Alpes. A ce titre, un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général, sous formes d'invitations et/ou de prix dans le cadre d'un jeu-concours.
ASSOCIATION DIVA	M. Dominique MARMAYOU	"Le Hublot" - 16 rue de Roquebillière - 06300 NICE	11 000	6 600	4 400	Au titre de la présente convention, le Département soutient le bénéficiaire dans le cadre de ses activités culturelles et artistiques.
ESPACE DE L'ART CONCRET	M. Jean-François TORRES	Château de Mouans-Sartoux - 06370 MOUANS-SARTOUX	11 000	6 600	4 400	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'Espace de l'Art Concret pour les expositions et événements de l'année.
THEATRE DE LA MARGUERITE	M. Fabrice RASPATI	31 rue Sade - 06600 ANTIBES	11 000	6 600	4 400	Au titre de la présente convention, l'association propose l'organisation de la manifestation anniversaire du "Bœuf Théâtre", soit sa 35ème édition.
COMPAGNIE ARKÉTAL	Mme Catherine ORDY	4 impasse de la Chaumière - 06400 CANNES	10 000	6 000	4 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la compagnie Arkétal dans le cadre de ses activités théâtrales et de l'atelier de marionnettes.
ASSOCIATION L'ECLAT	Mme Liliane SCOTTI	Villa Arson - 20 avenue Stephen Liégeard - 06000 NICE	10 000	6 000	4 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient les actions de l'association L'E.C.L.A.T. en faveur du cinéma et de l'art contemporain.
ASSOCIATION EILEEN GRAY ETOILE DE MER - LE CORBUSIER	M. Robert REBUTATO	6 rue Labie - 75017 PARIS	10 000	6 000	4 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient les actions de valorisation du site de la Villa Eileen Gray et du Cabanon du Corbusier, dont le projet éditorial.
FONDATION DU PATRIMOINE	M. Jean-Louis MARQUES - Délégué Départemental	C.C.I. - 20 boulevard Carabacel 06000 NICE	10 000	6 000	4 000	Au titre de la présente convention, la Fondation du Patrimoine, à travers sa délégation départementale, entend promouvoir et valoriser le patrimoine public en soutenant les communes.
FORUM JACQUES PREVERT	M. Philippe DUVAL	Rue des Oliviers - 06510 CARROS	20 000	12 000	8 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient les actions du Forum Jacques Prévert au titre du fonctionnement et de la nouvelle édition du festival des arts "Roulez Carros".
PANDA 06 PRODUCTION	M. Antoine CABAL	Chez M. Giovanni MEREGAGLIA - 4 rue Smolett 06300 NICE	30 000	18 000	12 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire pour le fonctionnement et la nouvelle édition du festival "Crossover", mêlant arts plastiques et musiques actuelles. A ce titre, un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu-concours.
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA ROYA-BEVERA - A.D.T.R.B.	M. Jean-Mario LORENZI - Conseiller général, Maire de Sospel	Mairie de Tende - 06430 TENDE	12 000	7 200	4 800	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire au titre des nouvelles éditions des manifestations "Forts en Fêtes", à hauteur de 4 000 euros, et de la Semaine des Orgues Historiques pour un montant de 8 000 euros.
ESPACE MAGNAN	Mme Mireille KRAL	31 rue Louis de Coppet - 06000 NICE	12 000	7 200	4 800	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'Espace Magnan dans le cadre de ses actions de diffusion cinématographique, des résidences de créations théâtrales et chorégraphiques, de la promotion du spectacle vivant et des ateliers pédagogiques en faveur de l'éducation à l'image.
LES PLAGES ELECTRONIQUES	M. Benoit GELI	Chez M. Giovanni MEREGAGLIA - 4 rue Smolett 06300 NICE	15 000	9 000	6 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire au titre des festivals de musiques actuelles "Les Pistes Electroniques" et "Les Plages Electroniques". A ce titre, un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu-concours.

ACADEMIE INTERNATIONALE D'ÉTÉ DE NICE - A.I.E.N.	M. Jacques TADDEI	Cloître du Monastère de Cimiez Place Pape Jean-Paul II - 06000 NICE	15 000	9 000	6 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire au titre de la 55ème édition de l'Académie Internationale d'Été de Nice et des concerts des Nuits du Cloître. A ce titre, un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu-concours.
ASSOCIATION OPUS	M. Maurice JAKUBOWICZ	28 rue du 8 Mai 1945 - 06510 GATTIERES	20 000	12 000	8 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire au titre de la 24ème édition de l'Atelier d'Art Lyrique. A ce titre, un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu-concours.
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ARMÉNIEN DE LA CÔTE D'AZUR	M. Gaspard KAYADJIANIAN	281 boulevard de la Madeleine - 06000 NICE	20 000	12 000	8 000	Le Conseil général soutient le Conseil Communautaire Arménien de la Côte d'Azur au titre du fonctionnement et de la Fête de l'Arménie, réalisée au sein du complexe arménien, avec notamment la commémoration du génocide et le 21ème anniversaire de l'indépendance de la République Arménienne.
FOYER CULTUREL ARMÉNIEN	Mme Ayda TANIKYAN	82 avenue de la Bormala - 06200 NICE	10 000	6 000	4 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire au titre des actions et manifestations culturelles célébrant son 40ème anniversaire.
OFFICE DE TOURISME DE VALDEBLORE - STATION LA COLMIANE	M. Marc ALUNNI	La Roche - 06420 VALDEBLORE	12 000	7 200	4 800	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire dans le cadre de la 21ème édition du festival de chants et musiques de Noël.
COMITE DES FETES DE CONTE	M. Gérard DE ZORDO	Hôtel de Ville - Rue du 8 Mai 1945 - 06390 CONTE	20 000	12 000	8 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire dans le cadre de la 15ème édition du festival "Païoun Ven". A ce titre, un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général, sous formes d'invitations et/ou de prix dans le cadre d'un jeu-concours.
THEATRE NICOIS FRANCIS GAG	M. Pierre-Louis GAGLIULO	639 chemin de la Squette - 06600 ANTIBES	10 000	6 000	4 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire dans le cadre des actions de valorisation du théâtre niçois.
THEATRE SEGURANE	M. Benoit ANNE	18 C rue Ségurane - 06300 NICE	15 000	9 000	6 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire dans le cadre des actions théâtrales.
ASSOCIATION MONTAGNE TRADITIONS ET PATRIMOINE - A.MONT	M. Eric GILJ	Musée des Traditions Vésubiennes - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE	12 000	7 200	4 800	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire dans le cadre des actions de valorisation du patrimoine et de l'histoire du Haut-Pays, de la gestion du Musée des Traditions Vésubiennes.
CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE - C.N.R.S. - C.E.P.A.M.	Mme Marie-Florence GRENIER LOUSTALOT - Déléguée Régionale	250 avenue Albert Einstein - 06560 VALBONNE	30 000	18 000	12 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le bénéficiaire dans le cadre des actions archéologiques pour la connaissance du patrimoine des Alpes-Maritimes et notamment la poursuite des programmes collectifs pluriannuels de recherches relatifs à la Colline du Château à Nice ; aux Iles de Lérins, à l'Abri Pendumon de Castellar, au programme ETICALP ; la réalisation des opérations de valorisation de ces programmes de fouilles auprès des scolaires, la mise en place d'un projet d'exposition archéologique.
TOTAL			3 504 000	2 102 400	1 401 600	

SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE - CONVENTIONS - Liste des variables

ORGANISME SUBVENTIONNE	RESPONSABLE	ADRESSE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT GLOBAL (en €)	MONTANT DES TRAVAUX (en €)
Association église réformée de Grasse	M. Pierre BERNHARD, président	1, rue Traverse Victoria GRASSE	Chapelle Victoria : remise en état de la charpente	13 600	54 600
Association La Semeuse	M. Louis-Xavier MICHEL, président	2, montée Auguste Kerl 06300 NICE	Ancienne chapelle de la Providence : restauration de l'orgue	72 841	182 104
Communauté israélite Nice Côte d'Azur -ACIN	M. Maurice NIDDAM, président	5, place Masséna 06000 NICE	Grande synagogue : travaux de ravalement de façades et travaux de restauration intérieure	44 500	89 000
Association diocésaine de Nice	Mgr Louis SANKALE, évêque de Nice et des Alpes Maritimes	23, avenue Sévigné 06105 NICE cedex 2	Eglise Notre-Dame du Perpétuel Secours : mise hors d'eau	68 594	137 188
Association diocésaine de Nice	Mgr Louis SANKALE, évêque de Nice et des Alpes Maritimes	23, avenue Sévigné 06105 NICE cedex 2	Eglise Saint-Paul, avenue de Pessicart : mise hors d'eau	30 000	60 703
Association diocésaine de Nice	Mgr Louis SANKALE, évêque de Nice et des Alpes Maritimes	23, avenue Sévigné 06105 NICE cedex 2	Eglise Sainte-Jeanne-d'Arc : Projet architectural technique portant sur la restauration du clocher	11 255	50 022
Association d'art de la Napoule, art fondation H.Clews	M. Alexis VROUSOS, directeur général	Fondation H CLEWS, château de la Napoule BP 940 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE	Château de la Napoule: réfection du mur d'enceinte du château et de la tour de la Mancha	18 595	37 000
Association diocésaine de Nice	Mgr Louis SANKALE, évêque de Nice et des Alpes Maritimes	23, avenue Sévigné 06105 NICE cedex 2	Eglise Cœur-immaculé de Marie : mise hors d'eau	59 300	118 710
Commune de Fontan	M Philippe OUDOT, maire	Mairie de Fontan 06540 FONTAN	Eglise Notre-Dame-de- la-Visitation: travaux de rénovation de l'orgue	2028	4338

CONVENTION

ENTRE

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, domicilié, en cette qualité, au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 Nice cedex 3, agissant en vertu d'une délibération du Conseil général en date du 9/06/2011
Désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET

L'« **ORGANISME SUBVENTIONNE** » représentée par son Président en exercice, domicilié en cette qualité, « **ADRESSE** », désigné ci-après : « le bénéficiaire »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du _____, le Département a accordé à l'« **ORGANISME SUBVENTIONNE** » une subvention de « **SUBVENTION GLOBALE** ».

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La subvention départementale a pour objet « **OBJET DE LA SUBVENTION** ».
Le montant total des travaux ou des prestations qui s'élèvent à « **MONTANT TOTAL DES TRAVAUX** ». Les travaux financés devront débiter dans les deux années qui suivent la notification de la présente, faute de quoi la subvention départementale sera automatiquement annulée.

ARTICLE 2 : Modalités de versement de la subvention départementale

La subvention départementale, d'un montant de « **SUBVENTION GLOBALE** » est versée au bénéficiaire au prorata de l'avancement des travaux, après transmission d'une lettre de demande de versement accompagnée : de l'état des prestations réalisées et payées visée le cas échéant par le maître d'œuvre ; de la copie des factures correspondantes. Les versements pourront avoir lieu en quatre fois maximum, en fonction d'un échéancier prévisionnel des travaux transmis par le bénéficiaire dès réception de la présente convention.

ARTICLE 3 : Conditions de réciprocité

Le versement de la subvention départementale implique que le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser les opérations spécifiques décrites à l'article I ;
- veiller à l'installation effective, dès le début du chantier, des éléments d'identité visuelle du Conseil général (logotype) sur les lieux d'activité et notamment sur le panneau de chantier, et d'informer le service gestionnaire du dossier de cette mise en place ;
- assurer la promotion du Département, en raison du concours financier qu'il apporte, sur l'ensemble des documents édités (panneaux, affiches, dépliants, annonces de presse, site internet ...) et citer cette implication au cours des reportages effectués par les médias ;
Conformément au règlement d'utilisation des logos du Département, quelle que soit l'utilisation du logo du Conseil général des Alpes-Maritimes, sa version, son emplacement ainsi que le ou les supports utilisés doivent être validés par la Direction de la communication et de l'évènementiel du Conseil général. Le logo est téléchargeable sur le site www.cg06.fr (identifiant : partenaire - mot de passe : 0607) ;
- garantir, pour tout élu ou fonctionnaire départemental autorisé, l'accès au(x) site(s) concerné(s) ;
- d'organiser, en cours de réalisation des travaux une ou plusieurs réunions permettant de suivre l'avancement du chantier.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et ce, à compter de la date de sa notification.

ARTICLE 5 : Contrôle de l'utilisation de l'aide attribuée

Le bénéficiaire transmet au Département, à l'achèvement des travaux, un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

ARTICLE 6 : Clauses de dénonciation et de reversement

Le Département peut dénoncer unilatéralement la présente convention et exiger le reversement proportionnel de la subvention accordée dans les cas suivants :

- non-respect des conditions de réciprocité fixées à l'article 3 de la présente convention ;
- utilisation des crédits votés pour couvrir des dépenses étrangères aux actions identifiées à l'article I et dans le dossier de demande de subvention ;

- en cas de dissolution ou de changement de statut social du bénéficiaire.

La dénonciation de la convention entraînera ipso facto l'émission d'un titre de recette d'une somme équivalente au profit du Département

ARTICLE 7 : Règlement des litiges

En cas de litige, le tribunal administratif de Nice est compétent.

Fait à Nice, le
en cinq exemplaires,

Pour le Département :
Le Président du Conseil général

Pour le Bénéficiaire :
Le Président de « *ORGANISME
SUBVENTIONNE* »

**CONVENTION RELATIVE AU RECENSEMENT, A LA
CONSERVATION ET A LA PROTECTION DES OBJETS
MOBILIERS ET DECORS DES
EDIFICES PUBLICS ET PRIVES
Dite « PLAN OBJET »**

Entre

La DIRECTION REGIONALE des AFFAIRES CULTURELLES de PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (D.R.A.C P.A.C.A), représentée par son directeur en exercice, domicilié en cette qualité 23, boulevard du Roi René, 13100 AIX EN PROVENCE,

d'une part,

Et

Le CONSEIL GENERAL des ALPES-MARITIMES, représenté par son président en exercice, domicilié en cette qualité au Conseil général, Centre Administratif Départemental des Alpes Maritimes (C.A.D.A.M), route de Grenoble, BP 3007 06 201 Nice Cédex 3 agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le territoire départemental présente une grande richesse patrimoniale qui s'exprime par la variété des bâtiments publics ou religieux et par l'intérêt des objets et mobiliers qui y sont conservés. Ce riche patrimoine se révèle pourtant vulnérable car les conditions de connaissance, de conservation et de sécurité ne sont pas toujours réunies pour en assurer la préservation.

Le Conseil général mène, depuis plusieurs années, des opérations ponctuelles de recensement des objets et œuvres d'art les plus remarquables et réalise un programme de restauration des œuvres non inscrites et non classées (tableaux et objets).

Pour sa part, la D.R.A.C. P.A.C.A assure les missions de contrôle scientifique et technique et de financement éventuel des opérations de conservation- restauration, et les conservateurs des antiquités et objets d'art réalisent le récolement, le recensement et la protection, du patrimoine mobilier protégé au titre des monuments historiques.

La D.R.A.C. P.A.C.A met en place un programme dénommé « PLAN OBJET », qui vise à recenser le patrimoine mobilier des édifices publics et privés, à l'étudier, à constater son état

sanitaire, à engager des compléments de protection, à établir un programme de conservation-restauration portant sur les objets inscrits ou classés et à engager des projets de valorisation.

Ces intérêts communs conduisent la D.R.A.C. P.A.C.A et le Conseil général des Alpes-Maritimes à coordonner leurs actions afin de mettre en place un outil partagé de connaissances permettant la planification des opérations de restauration financées, selon le statut des objets, par la D.R.A.C. P.A.C.A et/ou le Conseil général, et une appréciation plus juste des conditions de conservation et sécurité de ces objets.

ARTICLE 1 : OBJET

La D.R.A.C. P.A.C.A et le Conseil général des Alpes-Maritimes mettent en œuvre conjointement une mission visant, sur les territoires choisis :

- à recenser l'ensemble des objets conservés au sein d'un édifice et à intégrer les données recueillies dans la base de données fournie par la D.R.A.C P.A.C.A Languedoc-Roussillon, et à engager, le cas échéant, des compléments de protection ;
- à évaluer leur état sanitaire et à proposer la réalisation de travaux d'urgence en conservation/restauration ;
- à faire entrer les objets, selon leur état et leur statut, dans les programmes de restauration de la D.R.A.C P.A.C.A et du Conseil général ;
- à aider les propriétaires à gérer, conserver et mettre en valeur ce patrimoine ;
- à définir, le cas échéant, une politique de valorisation départementale.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Ce protocole définit le cadre et les modalités de coopération entre les deux partenaires ; il a une validité initiale d'une année à compter de sa signature, renouvelable annuellement par avenant selon la volonté des parties.

ARTICLE 3 : METHODOLOGIE

Il s'agit de réaliser un diagnostic de l'ensemble des œuvres conservées dans l'édifice afin de mettre en place un cahier des charges pour leur restauration et leur éventuelle nouvelle présentation.

- Recensement et constat sanitaire des œuvres ;
- Dépouillement des archives et précision du statut de propriété ;
- Bilan sur le statut des oeuvres et la protection au titre des Monuments Historiques (avec le conservateur des antiquités et objets d'art) ;
- Bilan des urgences en conservation et en restauration des œuvres. Ces diagnostics sanitaires pourront être transmis à des restaurateurs qui feront des propositions de restauration par spécialité afin d'établir le coût de l'intervention d'urgence.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION DE L'ETUDE - RÔLE DU COMITE DE PILOTAGE - EVALUATION

La réalisation du programme sera confiée à un prestataire après mise en concurrence, sur la base d'un cahier des charges rédigé par les deux parties signataires de la convention.

Choix du champ d'action :

Les partenaires choisiront de façon équilibrée, chaque année, dans les deux arrondissements du département, les communes retenues pour ce recensement.

Choix du prestataire :

Le choix du prestataire se fera conjointement. Le Conseil général des Alpes-Maritimes sera responsable du lancement, de la passation et de l'exécution du marché.

Constitution du comité de pilotage et missions :

Un comité de pilotage sera constitué. Il comprendra au minimum : le conservateur régional des Monuments Historiques et le conservateur des monuments historiques ; le conservateur des antiquités et objets d'art et les conservateurs délégués ; le chef du service du patrimoine culturel du Conseil général.

Ses missions seront :

- d'identifier les communes et édifices concernés par le futur recensement ;
- d'évaluer en genre et numériquement l'ampleur du programme ;
- de rédiger le cahier des charges nécessaire à la mise en concurrence et définir les compétences du prestataire ;
- de choisir le prestataire ;
- de valider les bilans d'étape remis par le prestataire ;
- de valider le bilan final ;
- d'organiser la restitution des connaissances et leur communication ;
- d'établir la liste des priorités de restauration et les préconisations relatives à la sécurité des œuvres.

Résultat

Le bilan de l'étude sera soumis au Conseil général des Alpes-Maritimes et au conservateur régional des monuments historiques (D.R.A.C P.A.C.A). Le résultat de l'étude sera présenté sous forme d'une base de données (Cdrom texte et photos) et d'un rapport de synthèse puis remis aux deux parties.

ARTICLE 5 : MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LES PARTENAIRES

La réalisation de ces objectifs suppose des moyens humains et des compétences techniques et scientifiques en cohérence avec les spécificités du patrimoine étudié.

Moyens apportés au projet par la D.R.A.C :

La D.R.A.C P.A.C.A s'assurera de la formation du prestataire retenu à la méthodologie et au vocabulaire descriptif du Ministère de la Culture et à l'utilisation du logiciel de gestion des objets mobiliers créé par la D.R.A.C P.A.C.A Languedoc-Roussillon, en lien avec celle-ci. Elle apportera au prestataire son soutien scientifique, technique et logistique.

Elle apportera des aides financières à l'étude spécifique, selon les besoins, et aux travaux de conservation-restauration des objets mobiliers protégés. Elle est susceptible de participer à des projets de valorisation de ce patrimoine.

Moyens apportés au projet par le Conseil général :

Le Conseil général des Alpes-Maritimes consacrerá, selon le vote de l'assemblée délibérante, un budget destiné au financement de la mission du ou des chargés d'étude selon les aires et le calendrier déterminés.

Les opérations de recensement sur le terrain seront suivies conjointement par le conservateur des antiquités et objets d'art et le chef du service du patrimoine du Conseil général.

ARTICLE 6 : PROPRIETE ARTISTIQUE ET LITTERAIRE

La D.R.A.C P.A.C.A et le service du patrimoine du Conseil général des Alpes-Maritimes valideront conjointement le bilan global de l'étude. La documentation écrite et photographique portera un copyright ; les parties en seront copropriétaires. Le Conseil général aura accès aux données informatiques consignées dans la base de données. L'exploitation, sous quelque forme que ce soit (publication, exposition, site Internet, etc...) se fera en accord conjoint des deux parties. Elle mentionnera obligatoirement le partenariat instauré par ce protocole d'accord.

Fait à _____ , le _____
(en trois exemplaires originaux)

**Le directeur régional des affaires culturelles
de Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Le président du Conseil
général des Alpes-Maritimes,**

CIRCUIT DE CINEMA ITINERANT

EXPLOITANTS	MONTANT (en €)
SARL DK Production exploitant du cinéma « La Coupole » à La Gaude	27 000
SARL Cinéma de la Rosière exploitant des cinémas « La Strada » à Mouans-Sartoux	140 000
« Le Studio » de Grasse	115 000
SARL Cinémas de Saint-Raphaël exploitant du cinéma « Eden » à Menton	120 000
SARL CINEMAU exploitant du cinéma « La Citadelle » à Villefranche-sur-Mer	17 000
TOTAL	419 000

AVENANT N° 2
A la convention passée avec la
SARL «Cinémas de la Rosière »

ENTRE,

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, BP 3007, 06201 NICE cedex 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente en date du .
désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET,

Le cinéma « Le Studio » à Grasse, exploité par la SARL « Cinémas de la Rosière », représenté par son gérant en exercice, domicilié en cette qualité 150, avenue de la Grande Tarentaise - 73700 Bourg-Saint-Maurice
désigné ci-après : « l'Exploitant »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 18 décembre 2009, une convention a été passée entre l'Exploitant et le Département le 27 mai 2010, dans le cadre du programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des petites ou moyennes communes des Alpes-Maritimes.

Vu le classement « Art et Essai » délivrée par le CNC en 2011 ;

IL EST CONVENU DES MODIFICATIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1 : Objet

L'exploitant s'engage à développer son activité de diffusion cinématographique aux moyens de :

- l'organisation régulière de séances de projections cinématographiques 35 mm dans les communes environnantes sur la base minimum suivante :
- une fois par semaine à Peymeinade, Cabris, Châteauneuf de Grasse et Roquefort-les-Pins ;

- une fois par quinzaine à Saint-Cézaire-sur-Siagne et Saint-Vallier-de-Thiery ;
- une fois par mois à Le Tignet, Gréolières, Briançonnet, Coursegoules, Bouyon, Séranon, Cipières, Escragnoles et Bezaudun-les-Alpes ;
- et au moins une séance d'un film pour le jeune public par commune en période de petites vacances scolaires ;
- la création d'événements cinématographiques particuliers ;
- sa participation au programme « collègue au cinéma ».

ARTICLE 2 : Durée

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Participation départementale et modalités de versement :

Pour l'exercice 2012 le Département, au titre de l'exécution de la présente convention, attribue à l'exploitant une subvention de 115 000 € TTC au vu d'un budget prévisionnel de 2 477 500 €

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci-après :

- 100.000 € dès notification du présent avenant ;
- 10.000 € au 30 septembre 2012 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents ;
- le solde, soit 5.000 € au plus tard le 31 décembre 2012.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Nice, le
« en 4 exemplaires originaux »

Pour le Département :
Le Président du Conseil général

Pour l'exploitant :
Le Gérant du cinéma Le Studio

AVENANT N°1

à la convention passée avec la SARL
« les cinémas de Saint-Raphaël »

ENTRE,

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE cedex 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente en date du _____, désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET,

Le cinéma Eden, exploité par la SARL « les cinémas de Saint-Raphaël », représenté par son directeur en exercice, domicilié en cette qualité 11 rue de la République – 06500 - Menton, désigné ci-après : « l'Exploitant »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 20 décembre 2010, une convention a été passée entre l'Exploitant et le Département le 23 mars 2011, dans le cadre du programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des petites ou moyennes communes des Alpes-Maritimes.

Vu l'attestation relative au nombre d'entrées délivrée par le CNC ;

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

L'exploitant s'engage à développer son activité de diffusion cinématographique aux moyens de :

- l'organisation régulière de séances de projections cinématographiques 35 mm dans les communes environnantes sur la base minimum suivante :

- une fois par semaine à Sospel et Levens ;
- une fois par quinzaine à Breil-sur-Roya, Fontan , Tourrette-Levens et l'Escarène ;
- une fois par mois à Aspremont, Saint-Blaise, Bendejun et Saint-André-de-la-Roche ;
- en été à Peille et à Roquebrune-Cap-Martin
- et au moins une séance d'un film pour le jeune public par commune en période de petites vacances scolaires ;

- la création d'événements cinématographiques particuliers ;
- sa participation au programme « collègue au cinéma ».

ARTICLE 2 : Durée

Le présent avenant sera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Participation départementale et modalités de versement

Pour l'exercice 2012, le Département attribue à l'exploitant une subvention de 120.000 € TTC au vu d'un chiffre d'affaire prévisionnel de 581 220 €.

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci après :

- 100.000 € dès notification du présent avenant ;
- 10.000 € au 30 septembre 2012 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents ;
- le solde, soit 10.000 € au plus tard le 31 décembre 2012.
-

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Nice, le
« en 4 exemplaires originaux »

Pour le Département
le Président du Conseil général

Pour l'exploitant
le Directeur du « cinéma Eden »

AVENANT N° 1
A la convention passée avec la
SARL «Cinémas de la Rosière »

ENTRE,

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, BP 3007, 06201 NICE cedex 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente en date du .
désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET,

Le cinéma « La Strada » à Mouans-Sartoux, exploité par la SARL « Cinémas de la Rosière », représenté par son gérant en exercice, domicilié en cette qualité 150, avenue de la Grande Tarentaise - 73700 Bourg-Saint-Maurice
désigné ci-après : « l'Exploitant »

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 20 décembre 2010, une convention a été passée entre l'Exploitant et le Département le 23 mars 2011, dans le cadre du programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des petites ou moyennes communes des Alpes-Maritimes.

Vu le classement « Art et Essai » délivrée par le CNC en 2011 ;

IL EST CONVENU DES MODIFICATIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1 : Objet

L'exploitant s'engage à développer son activité de diffusion cinématographique aux moyens de :

- l'organisation régulière de séances de projections cinématographiques 35 mm dans les communes environnantes sur la base minimum suivante :
- une fois par semaine à Puget-Théniers, Vallauris et Saint-Martin-Vésubie ;
- une fois par quinzaine à Clans, Guillaume, Isola, Lantosque, Roquebillière, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Saint-Etienne-de-Tinée et Valdeblore ;
- une fois par mois à Roquesteron, Andon et Belvédère ;

- pendant les vacances à Roubion.
- et au moins une séance d'un film pour le jeune public par commune en période de petites vacances scolaires ;
- la création d'évènements cinématographiques particuliers ;
- sa participation au programme « collègue au cinéma ».

ARTICLE 2 : Durée

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Participation départementale et modalités de versement :

Pour l'exercice 2012 le Département, au titre de l'exécution de la présente convention, attribue à l'exploitant une subvention de 140 000 € TTC au vu d'un budget prévisionnel de 2 477 500 €

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci-après :

- 120.000 € dès notification du présent avenant ;
- 15.000 € au 30 septembre 2012 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents ;
- le solde, soit 5.000 € au plus tard le 31 décembre 2012.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Nice, le
« en 4 exemplaires originaux »

Pour le Département :
Le Président du Conseil général

Pour l'exploitant :
Le Gérant du cinéma La Strada

CONVENTION

ENTRE,

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE cedex 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente en date du _____, désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET

Le cinéma « La Coupole » de La Gaude, exploité par la SARL DK Production, représenté par sa gérante en exercice, domiciliée en cette qualité, 6179 route du Broc RD1, Quartier Lou Vignon, 06510 CARROS, désigné ci-après : « l'Exploitant »

D'AUTRE PART

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Par délibération de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2011 consacrée à l'examen du budget départemental 2012, le Conseil général des Alpes-Maritimes a adopté les orientations annuelles de sa politique culturelle et notamment le chapitre de la programmation culturelle par lequel a été autorisé un programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des communes moyennes ou petites des Alpes-Maritimes conformément aux dispositions de la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques et de son décret d'application n° 94-1218 du 29 décembre 1994, et de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

La présente convention est établie par référence à la demande de subvention déposée par l'exploitant auprès du Conseil général en vue d'obtenir une aide financière pour le développement de ses activités de diffusion cinématographique dans les communes des Alpes-Maritimes non dotées de salles fixes.

Vu du classement « *Art et Essai* » délivré par le CNC en 2011 ;

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

L'exploitant s'engage à développer son activité de diffusion cinématographique par l'organisation de séances de projections cinématographiques 35 mm dans la commune de Contes :

- une fois par semaine toute l'année;
- et sa participation au programme « collègue au cinéma ».

Et dans la commune de Carros

- Trois séances une fois tous les quinze jours toute l'année ;
- et sa participation au programme « collègue au cinéma ».

ARTICLE 2 : Information du public

L'exploitant s'engage à assurer l'information du public par tous moyens légaux appropriés et à faire paraître gracieusement la mention « avec le concours du Conseil général des Alpes-Maritimes » ainsi que le logotype du Conseil général sur l'ensemble des supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 3 : Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 4 : Participation départementale et modalités de versement

Pour l'exercice 2012 le Département, au titre de l'exécution de la présente convention, attribue à l'exploitant une subvention de 27 000 € TTC au vu d'un budget prévisionnel de 253 000 € HT.

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci-après :

- 20.000 € à la notification de la présente convention ;
- 5.000 € au 30 septembre 2012 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents ;
- le solde, soit 2.000 € au plus tard le 31 décembre 2012.

ARTICLE 5 : Évaluation

La présente convention sera réexaminée annuellement par les signataires sur la base d'un bilan présenté par l'exploitant et détaillant en particulier la fréquentation par commune et par film, la programmation par genre et origine des films projetés.

L'exploitant est tenu de fournir au département ses comptes et budget de l'année civile écoulée en faisant clairement apparaître la part des subventions obtenues des collectivités publiques pour cette période.

ARTICLE 6 : Clauses résolutoires

L'exploitant est tenu, sous peine de résiliation de la présente, à n'utiliser les subventions publiques que dans la limite de 30% de son chiffre d'affaires annuel, le reliquat éventuel devra être restitué au Département.

La présente convention cessera d'avoir effet en cas de :

- non-respect par l'une des parties d'une des clauses figurant à la présente convention ;
- cessation de desserte de la commune figurant à l'article 1er à l'initiative de l'exploitant.

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention pour motif d'intérêt général.

La résiliation interviendra après mise en demeure prévoyant un préavis de 30 jours adressé par courrier recommandé avec avis de réception.

ARTICLE 7 : Règlement des litiges

Pour tout litige, le tribunal administratif de Nice est compétent.

Fait à Nice, le
« en 4 exemplaires originaux »

Pour le Département :
Le Président du Conseil général

Pour l'Exploitant
La Gérante du cinéma « la Coupole »

CONVENTION

ENTRE,

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE cedex 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente en date du , désigné ci-après : « le Département »

D'UNE PART,

ET

Le cinéma « La Citadelle » de Villefranche-sur-Mer, exploité par la SARL CINEMAU, représentée par son gérant en exercice, domicilié en cette qualité 38, rue Dabray, 06300 NICE désigné ci-après : « l'Exploitant »

D'AUTRE PART

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Par délibération de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2011 consacrée à l'examen du budget départemental 2012, le Conseil général des Alpes-Maritimes a adopté les orientations annuelles de sa politique culturelle et notamment le chapitre de la programmation culturelle par lequel a été autorisé un programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des communes moyennes ou petites des Alpes-Maritimes conformément aux dispositions de la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques et de son décret d'application n° 94-1218 du 29 décembre 1994, et de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

La présente convention est établie par référence à la demande de subvention déposée par l'exploitant auprès du Conseil général en vue d'obtenir une aide financière pour le développement de ses activités de diffusion cinématographique dans les communes des Alpes-Maritimes non dotées de salles fixes.

Vu du classement « *Art et Essai* » délivré par le CNC en 2011 ;

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

L'exploitant s'engage à développer son activité de diffusion cinématographique par l'organisation de séances de projections cinématographiques 35 mm dans la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat :

- une fois par semaine toute l'année;
- et au moins une séance d'un film pour le jeune public en période de petites vacances scolaires;

Il s'engage à participer au programme « collègue au cinéma » et à la création d'évènements cinématographiques particuliers.

ARTICLE 2 : Information du public

L'exploitant s'engage à assurer l'information du public par tous moyens légaux appropriés et à faire paraître gracieusement la mention « avec le concours du Conseil général des Alpes-Maritimes » ainsi que le logotype du Conseil général sur l'ensemble des supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 3 : Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 4 : Participation départementale et modalités de versement

Pour l'exercice 2012 le Département, au titre de l'exécution de la présente convention, attribue à l'exploitant une subvention de 17 000 € TTC au vu d'un budget prévisionnel de 51 669 € HT.

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci-après :

- 10.000 € à la notification de la présente convention ;
- 5.000 € au 30 septembre 2012 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents ;
- le solde, soit 2.000 € au plus tard le 31 décembre 2012.

ARTICLE 5 : Évaluation

La présente convention sera réexaminée annuellement par les signataires sur la base d'un bilan présenté par l'exploitant et détaillant en particulier la fréquentation par commune et par film, la programmation par genre et origine des films projetés.

L'exploitant est tenu de fournir au département ses comptes et budget de l'année civile écoulée en faisant clairement apparaître la part des subventions obtenues des collectivités publiques pour cette période.

ARTICLE 6 : Clauses résolutoires

L'exploitant est tenu, sous peine de résiliation de la présente, à n'utiliser les subventions publiques que dans la limite de 30% de son chiffre d'affaires annuel, le reliquat éventuel devra être restitué au Département.

La présente convention cessera d'avoir effet en cas de :

- non-respect par l'une des parties d'une des clauses figurant à la présente convention ;
- cessation de desserte de la commune figurant à l'article 1er à l'initiative de l'exploitant.

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention pour motif d'intérêt général.

La résiliation interviendra après mise en demeure prévoyant un préavis de 30 jours adressé par courrier recommandé avec avis de réception.

ARTICLE 7 : Règlement des litiges

Pour tout litige, le tribunal administratif de Nice est compétent.

Fait à Nice, le
« en 4 exemplaires originaux »

Pour le Département :
Le Président du Conseil général

Pour l'exploitant :
Le Gérant du cinéma « La Citadelle »

**CONVENTION D'AIDE A LA PRODUCTION
DU LONG METRAGE INTITULE J'AI PERDU ALBERT**

ENTRE :

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité au Conseil général, Centre administratif départemental, route de Grenoble, BP 3007, 06201 NICE cedex 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du
ci-après désigné "Le Département",

d'une part,

ET

La société de production ANGELUS PRODUCTIONS, représentée par son gérant en exercice, dont le siège social est situé 128 rue de la Boétie, 75008 PARIS, au Capital de 45 000€ dont le code NAF est 5911C et le n° de SIRET 520 655 960 00018
ci-après désigné "le producteur"

d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par délibération du 22 septembre 2011, le Département des Alpes-Maritimes a réaffirmé son intérêt pour le développement des activités cinématographiques et audiovisuelles par la mise en place d'un fonds de soutien pour longs métrages cinéma et télévision, documentaires cinéma et télévision.

Le Département entend soutenir la croissance et la pérennité du secteur industriel de l'image. Il souhaite ainsi favoriser la création et développer la production, les tournages et le montage de films dans le département afin d'attirer des réalisateurs nationaux, internationaux, de nouvelles entreprises, et encourager le recours aux ressources humaines et techniques existantes dans le département.

Un comité de lecture composé de professionnels nationaux et régionaux est chargé d'examiner les projets et plus particulièrement leur éligibilité à une aide du Département. Il en analyse la qualité artistique ainsi que la faisabilité financière. Si l'avis émis par le comité de lecture est majoritairement favorable, le projet est ensuite examiné par la Commission permanente, seule habilitée à prendre la décision finale.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des mesures prises par le Département des Alpes-Maritimes en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, il est attribué au producteur une aide financière remboursable de **CENT MILLE EUROS (100 000 €)** sous conditions particulières de paiement indiquées article 7 ci-dessous et ce, afin de contribuer à la réalisation d'un long métrage cinéma.

Caractéristiques du film :

Titre (provisoire ou définitif) :	J'AI PERDU ALBERT
Réalisateur :	DIDIER VAN CAUWELAERT
Genre :	COMEDIE
Durée :	97 MINUTES
Version originale :	FRANCAISE
Dates de tournage :	SEPTEMBRE 2012
Lieux de tournage hors Département :	PARIS, ILE FRANCE
Nombre de jours de tournage dans le Département :	22 JOURS
Lieux de tournage dans le Département :	NICE
Principaux interprètes :	FRANCOIS XAVIER DEMAISON, LINE RENAUD

Qui sera ci-après désigné "l'œuvre".

ARTICLE 2 : DELAIS DE REALISATION

Le producteur s'engage à débiter le tournage dans un délai de deux ans à compter de la date du vote de l'aide qui lui est allouée et à en terminer la réalisation dans un délai supplémentaire d'un an.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS PARTICULIERES DU PRODUCTEUR

Le producteur s'engage :

- à ce que la durée du tournage dans le département des Alpes-Maritimes ne soit pas inférieure à la moitié de la durée totale du tournage,
- à ce que le montant des dépenses effectuées dans le département corresponde a minima à 150% du montant de la subvention,
- à privilégier l'embauche de techniciens et comédiens départementaux,
- à remettre une évaluation des dépenses et des embauches issues du département,
- à autoriser d'éventuelles visites de tournage (scolaire, élus) dans le respect du plan de travail de l'équipe,
- à adresser chaque semaine au Département un exemplaire des feuilles de service pendant toute la durée du tournage dans le département des Alpes-Maritimes,
- à associer le Département à toute opération de presse sur le tournage,
- à remettre au Département une « bible » du film.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS GENERALES DU PRODUCTEUR

Le Département apparaissant en tant que partenaire culturel et financier de l'opération, le Producteur s'engage à :

- faire figurer aux génériques de début et de fin de l'œuvre, sur tous documents promotionnels ou d'information, dossiers ou articles de presse, produits dérivés..., la mention : **« avec le soutien du Département des Alpes-Maritimes en partenariat avec le CNC »**.

- présenter une avant première dans le département des Alpes-Maritimes en présence du réalisateur et/ou des acteurs principaux dans les trois semaines qui précéderont la sortie nationale du film.

- remettre **dix DVD** du film au Département qui pourra les utiliser à des fins non commerciales et les envoyer aux membres votants du comité de lecture.

Le Département pourra soutenir par des actions propres la promotion et la diffusion du film dans le département des Alpes-Maritimes en complément de la campagne de promotion menée par le producteur ou le distributeur du film et en accord avec ceux-ci. Il sera associé à toute opération de communication et de presse à l'occasion de la sortie et de la diffusion du film.

Le service de presse du producteur fournira au Département, libres de droit, divers éléments tels que : photos, diapositives que le producteur prendra en cours de tournage et qu'il mettra gratuitement à la disposition du Département en vue d'opérations de communication.

Si le producteur réserve à un photographe ou une agence l'exclusivité des photos de tournage, il s'engage par la présente à imposer au bénéficiaire de cette exclusivité le respect des dispositions ci-dessus.

Par ailleurs, le producteur s'engage à faire parvenir au Département un jeu complet du matériel publicitaire et promotionnel du film qui se composera au moins de :

- 3 exemplaires de l'affiche,
- 3 dossiers de presse.

L'état de diffusion du film, les prix et récompenses décernés seront communiqués au Département afin qu'il puisse analyser l'impact de l'aide départementale.

Enfin, sur demande du Département, le producteur s'engagera à réaliser une avant première de l'œuvre dans le département des Alpes-Maritimes en présence du réalisateur et/ou des acteurs principaux. Si la réception sera assurée par le Département, le déplacement et l'hébergement de l'équipe restera à la charge du producteur.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS D'INFORMATION DU PRODUCTEUR

Le producteur s'engage :

- à fournir au Département tous les contrats de co-production signés au titre du film,

- à prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception le Département de tout événement d'importance susceptible d'altérer l'économie de son entreprise et le principe de fabrication du film, tels que définis dans la présente convention.

Par tout événement d'importance, il faut comprendre ceux ayant trait aux éléments suivants :

- modification de l'équipe dirigeante,
- modification des statuts,
- cession d'éléments majeurs de l'exploitation,
- difficultés financières importantes susceptibles d'entraîner une cessation des paiements,
- cessation d'activité,
- ouverture d'une procédure collective,
- modification de la répartition du capital.

- à prévenir le Département de toute modification majeure pouvant compromettre la réalisation du film ou modifier l'impact de l'intervention départementale, et notamment :

- défection d'un partenaire important dans la production ou la diffusion du projet,
- rupture de contrat,
- modification de la durée de l'œuvre ou du support technique utilisé pour sa réalisation,
- licenciement de techniciens ou de stagiaires du département,
- réévaluation à la hausse ou la baisse de certains postes du devis.

ARTICLE 6 : BILAN ET RESULTATS

Le producteur s'engage à fournir tous renseignements nécessaires pour ce bilan et notamment :

- une copie du coût certifiée par un expert comptable, dans les six mois qui suivent la délivrance du visa pour la demande de l'agrément de production au CNC ;
- les attestations de régularité de l'entreprise vis à vis des obligations fiscales et sociales : Trésor Public et Direction Générale des Impôts, URSSAF et ASSEDIC, ou autres régimes d'affiliation.

A défaut de présentation au Département de ces pièces et éléments le remboursement de l'aide devient immédiatement exigible.

ARTICLE 7 : MODALITES DE REGLEMENT

Le producteur fera parvenir au Département le bilan et ses annexes, dans les six mois de la fin de son exercice comptable, au cours de la production du film et pour chaque exercice couvrant les années d'exploitation du film, que l'aide financière ait été ou non remboursée par le producteur.

Le Département s'engage à verser au producteur une aide financière dont les modalités de versement sont les suivantes :

- 50 % au premier jour de tournage attesté par la feuille de service, ainsi que sur présentation du plan de travail certifié conforme par le producteur,

- 30 % au moment du mixage, après vérification par le Département des mentions obligatoires aux génériques. Le producteur devra transmettre un état récapitulatif détaillé et certifié des dépenses acquittées dans le département au moins équivalent au montant de l'aide départementale, accompagné des pièces justificatives de ces dépenses ainsi que d'un état détaillé des embauches,
- 20 % à la sortie du film en salle, sur présentation du mandat de distribution.

Le montant accordé par le Département est versé sous condition du respect par le producteur des stipulations de la présente convention et du budget prévisionnel.

ARTICLE 8 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

Aide Financière : **100 000 €**

Coût définitif de l'œuvre : **4 405 121 €**

L'aide attribuée par le Département est remboursable par le producteur en cas de résultat bénéficiaire.

Chaque bilan financier annuel établi par l'expert comptable du producteur, certifié par son commissaire au compte est remis par le producteur au Département dans les trois mois qui suivent la date anniversaire de la sortie de l'œuvre en salle et ce pendant trois ans.

En cas de résultat bénéficiaire, le montant des remboursements est plafonné au montant de l'aide financière accordée par le Département. Les remboursements ne sont dus au Département que si le producteur a amorti ses apports propres.

L'obligation de remboursement s'éteint au bout de cinq ans à compter de la date de sortie du film en salles.

ARTICLE 9 : REVERSEMENT – RESILIATION

Le non-respect des obligations du producteur au titre de la présente convention entraînera automatiquement la résiliation de la convention et le remboursement des sommes déjà versées. Le Département émettra pour cela un titre de recette équivalent.

ARTICLE 10 : ASSURANCES

Le producteur s'engage à couvrir pour le film tous risques de dommages par la souscription de polices d'assurances adaptées, conformément aux usages en vigueur dans la profession. Ces polices viseront la responsabilité civile, les risques d'accidents corporels et matériels et d'une manière générale les dommages auxquels peuvent être exposées les matières enregistrées et filmées, images et sons.

Dans le cas où l'achèvement de la production deviendrait impossible, les polices d'assurances contractées doivent permettre au producteur d'opter pour l'abandon pur et simple de la production du film et favoriser le remboursement au Département de l'intégralité des montants déjà versés.

ARTICLE 11 : REGISTRE PUBLIC

La présente convention sera inscrite au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel, à la diligence et aux frais du producteur.

ARTICLE 12 : EFFET, DUREE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil général des Alpes-Maritimes.

La présente convention prend effet à compter de sa notification et expire à la date de diffusion de l'œuvre.

ARTICLE 13 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Nice est compétent.

Fait à Nice, le

« en trois exemplaires originaux »

Pour le Département
Le Président du Conseil général

Pour le producteur,
Le Gérant d'Angélus Productions

Prix de vente des articles de la boutique du Musée des Arts asiatiques

Désignation	Prix de vente
Mini boîte ronde MM	5,20
Mini boîte ronde GM	6,80
Boîte ronde décor noire S	10,35
Mini boîte ronde moirée	4,40
Catalogue Symboles et Merveilles	4,00
Coffret pliage	10,00
Calligraphie japonaise	15,00
Bâtonnet d'encens de la région de Canton	4,10
Porte Encens en pierre spirale	7,50
Bâtonnet d'encens Ayurvédique indien	4,70
Bâtonnet d'encens traditionnel indiens	4,70
Bâtonnet d'encens aromatique japonais	5,90
Bâtonnet d'encens végétal japonais	6,00
Bâtonnet d'encens sans fumée japonais	7,90
Porte encens étoiles diamètre 6 cm environ en provenance du Japon	4,10
Porte encens en céramique en forme de coupe accompagné d'un sachet de sable.	7,50
Porte encens en forme de pirogue de pierre	7,50
Porte encens en forme de table, pierre noire.	7,80
Porte encens en pierre forme courbe,	7,50
Porte encens en porcelaine forme pirogue,	7,50
Porte encens porcelaine cylindrique à combustion réglable	8,40
Rouleaux d'encens en provenance du Japon PM	4,50
Rouleaux d'encens en provenance du Japon PM	6,00
Bâtonnet d'encens cordelette en provenance du Népal	3,90
Porte encens népalais en pierre naturelle 12x 8 cm environ	7,50
Porte encens en pierre naturelle 14x 9 cm environ en provenance du Tibet	8,50
Bâtonnet d'encens traditionnel en provenance du Tibet	5,70
Echarpes rosettes Ikat	38,51
Chales 3 couleurs soie sauvage pm	38,50
Chales 3 couleurs soie sauvage gm	63,60
Chales soie fine dégradé de couleurs	30,15
Echarpes soie fines rayées	58,60
Echarpes nuno/soie laine Mérinos	58,60
Echarpes nuno/soie laine Mérinos teinture naturelle	75,35
Tour du cou nuno	41,85
Etole double voile soie tissage ajourée	93,75
Très grande etole soie Tassar double voile	137,30
Etole soie Tassat tissage double couleur	125,60
Guirlande fleurs en feutre	30,15
Collier fleur feutre	25,10
Cordons miroirs Rajasthan	25,10
Couette Rajasthan petit modèle 2,4m/1,5m environ	53,60
Couette Rajasthan imprimé ancien 2,55m/2,25m	70,30
Couette Rajasthan grand modèle 2,55m/2,25m	87,10

Housse de coussin Piqué env 25x25 cm	10,05
Housse de coussin Piqué env 50x25 cm	13,40
Housse de coussin Piqué env 60x60 cm	20,10
Poupée référence 1	16,40
Poupée référence 2	13,65
Poupée référence 3	22,75
Poupée référence 4	18,20
Poupée référence 5	27,30
Poupée référence 6	27,30
Poupée référence 7	41,00
Poupée référence 8	27,30
Poupée référence 9	27,30
Poupée référence 10	31,85
Poupée référence 11	31,85
Poupée référence 12	27,30
Poupée référence 13	27,30
Poupée référence 14	27,30
Poupée référence 15	122,85
Poupée référence 16	54,60
Poupée référence 17	141,05
Poupée référence 18	200,20
Poupée référence 19	72,80
Poupée référence 20	104,65
Poupée référence 21	136,50
Poupée référence 22	54,60
Poupée référence 23	118,30
Poupée référence 24	100,10
Poupée référence 25	91,00
Poupée référence 26	22,75
Poupée référence 27	63,70
Poupée référence 28	22,75
Poupée référence 29	95,55
Poupée référence 30	95,55
Poupée référence 31	95,55
Têtes d'expression d'émotions en résine PM	22,25
Têtes d'expression d'émotions en résine GM	46,35
Bijoux à accrocher aux téléphone portables, petits chats	4,65
Bijoux à accrocher aux téléphone portables, geishas	4,65
Bijoux à accrocher aux téléphone portables, samouraï	4,65
Masque japonais en résine	38,95
Porte clefs résine geishas	11,10
Porte clefs résine petits chats	11,10
Porte clefs résine samourais	11,10
Etiquettes à bagages fantaisie	18,55
Manéki néko 4 cm	16,50
Manéki néko 6 cm	14,20
Manéki néko 7 cm	16,50
Manéki néko 7,50 cm	26,00

Boite carrée marqueterie cannelle PM	12,65
Boite carrée marqueterie cannelle GM	19,25
Boite coquille d'œuf	40,35
Cadre photo en coquille d'œuf	23,44
Cadre photo laque couleur bronze	22,20
Cadre photo laque couleur argent	17,40
Boite carrée steatite noir avec bronze	33,65
Boite carrée steatite blanche avec bronze	33,65
Mini boite steatite noir carrée bambou peint	13,40
Mini boite steatite nature carrée bambou peint	13,40
Mini boite steatite noir carrée peint lys rouge	13,40
Mini boite steatite carrée peint grenouille et lotus	13,40
Petite boite steatite peint orchidée blanche	26,80
Petite boite steatite jaune peint feuille ginko	13,40
Petite boite steatite rouge peint feuille ginko	13,40
Eventail en soie et sa pochette (couleurs assorties et batik)	43,20
Echelle en bambou 1,90m naturel	26,55
Carnet couverture pierre	16,15
Carnet couverture bois cannelle	15,75
Carnet rectangle couverture marqueterie bois cannelle	18,40
Cahier feuille (papier recyclé)	7,60
Cahier gousses (papier recyclé)	7,60
Plumier en laque et coquille d'œuf naturelle	23,50
Album photo couleur titane en laque noire	25,90
Album photo laque noire et argent	25,90
Album photo laque rouge et nacre	25,90
Album photo laque noire et nacre	25,90
Album photo coquille d'œuf rouge	28,10
Album photo coquille d'œuf	28,10
Plateau anses ronde laqué L 46, l 31, H 1,5 cm environ - Différents coloris	43,20
Plateau décor moiré L 30, l 20, h 4 cm environ - Différents coloris	33,15
Plateau décor moiré L 44, l 31, h 1,5 cm environ - Différents coloris	37,15
Plateau décor moiré L 45, l 30, h 4 cm environ - Différents coloris	47,20
Saladier laqué D 20, H 10 cm environ - Différents coloris	32,65
Bol à riz coquille d'œuf bambou D 16, h 12 cm environ - Différents coloris	20,35
Bol bambou laqué D 10, h 5 cm environ - Différents coloris	8,40
Coupe coquille d'œuf D 35, h 11 cm environ - Différents coloris	37,95
Coupe laquée D 35, h 11 cm environ - Rouge	32,80
Coupe laquée D 30, h 10 cm environ - Rouge	30,15
Coupe plate laqué et coquille d'œuf 30x 30 cm environ - Différents coloris	26,70
Plateau bambou naturel D 35, h 4 cm environ - Différents coloris	19,40
Plateau bambou naturel D 35, h 4 cm environ - Différents coloris	19,40
Plateau laque avec motifs "roses" L 35, l 20, h 7 cm environ - Différents coloris	33,40
Plateau laque et bambou D 35, H 4 cm environ - Différents coloris	30,30
Plateau laque et bambou L 35, l 25, h 3 cm environ - Différents coloris	27,75
Saladier avec anse coquille d'œuf naturelle L 27, l 23, h 18 cm environ - Différents coloris	35,10
Saladier bambou et coquille d'œuf naturelle L 29, l 21, h 8 cm environ - Différents coloris	31,30

Saladier bambou et laque L 32, l 24, h 9 cm environ - Différents coloris	30,90
Saladier coquille d'œuf bambou D 24, h 13 cm environ - Différents coloris	28,65
Saladier coquille d'œuf rouge D 24, h 13 cm environ - Différents coloris	28,65
Saladier coquille d'œuf et bambou 23x 23 cm h 14 cm environ - Différents coloris	30,15
Saladier laque bambou D 24, h 12 cm environ - Différents coloris	25,30

Tarifs de la billetterie

Libellé	Tarif
Les ateliers pédagogiques (Tout public)	Forfait 20 €

Prix de vente des articles de la boutique du Musée des Merveilles

Désignation	Prix de vente
Toupie en bois	1,80
Portefeuille faux cuir	11,50
Étui à lunette rigide	6,90
Bague métal spirale	5,00
Collier fleur métal ajourée	9,00
Boucles fleur métal ajourée	4,00
Collier papillon	9,00
Collier pompon	11,00
Collier petite fleur tissée	9,00
Boucles petite fleur tissée	4,00
Collier feuilles bois	11,00
Boucles feuilles bois	4,00
Bracelet métal billes	8,50
Collier feuilles tissu	12,00
Boucles feuille tissu	3,00
Magnet Sorcier Bronze	8,50
Magnet Poignard Bronze	8,50
Collier enfant médaille bronze	6,00
Bracelet plastique médaille Sorcier argent	12,00
Bracelet gravure bronze	54,00
Bracelet gravure bronze Sorcier argent	66,00
Collier Sorcier email	54,00
Collier Spirale émail	54,00
Collier Réticulé émail	54,00
Plaque émail	78,00